

Double

A. GAIRAL DE SÉRÉZIN

Le Prieuré de Notre-Dame

DE

LIMON

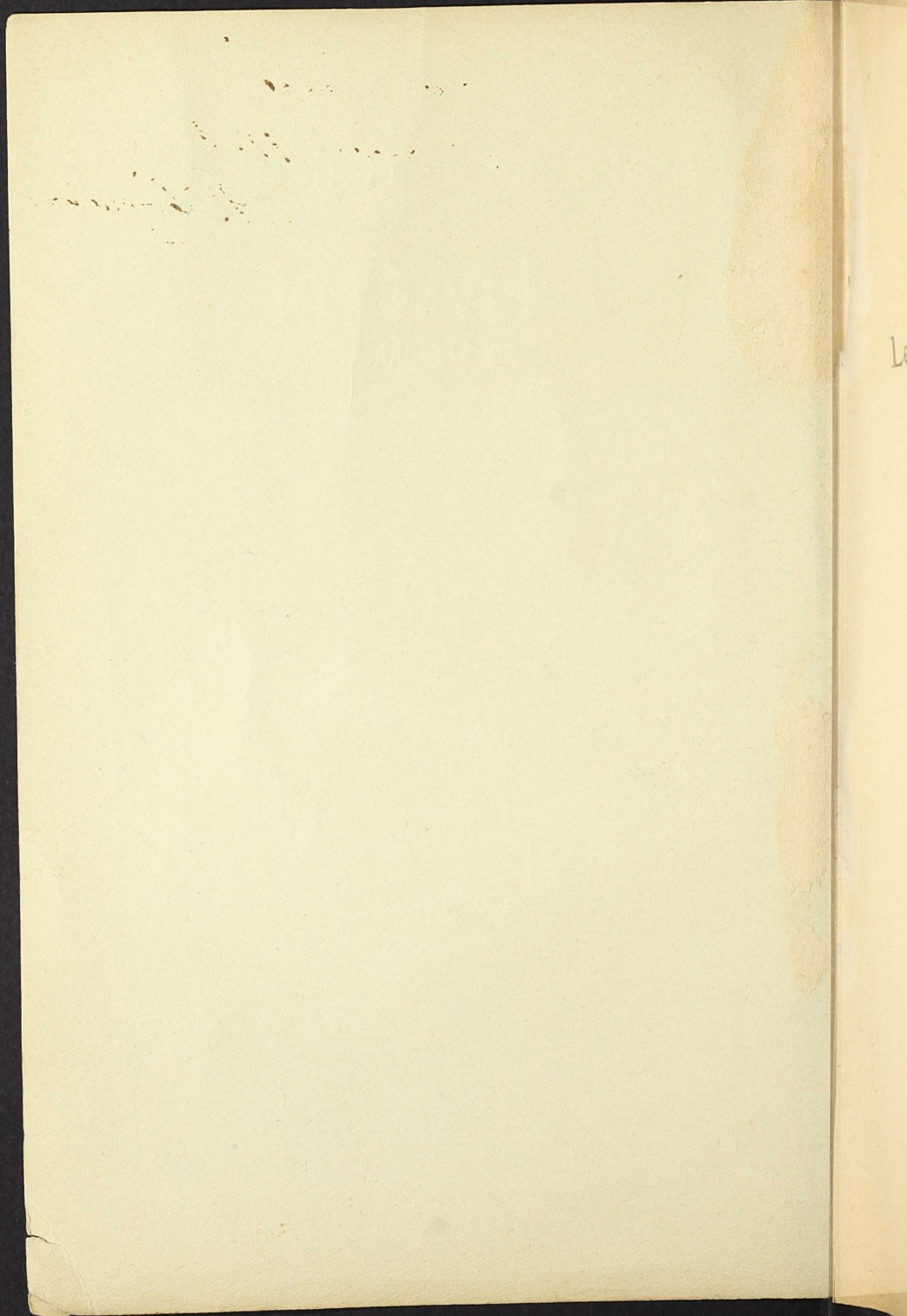
en Dauphiné



ILLUSTRATIONS DE E. GAIRAL DE SÉRÉZIN

Deuxième mille

11



*à Monsieur le Prieur
par J. Gairal de Sérézin
le 10 Janvier 1924*

A. GAIRAL DE SÉRÉZIN

Le Prieuré de Notre-Dame

DE

LIMON

en Dauphiné

ILLUSTRATIONS DE E. GAIRAL DE SÉRÉZIN

Deuxième mille

LYON
IMPRIMERIE DES MISSIONS AFRICAINES
150, Cours Gambetta, 150

1924

IMPRIMATUR:

Lugduni, die 24 Maji 1924

P. CHATARD

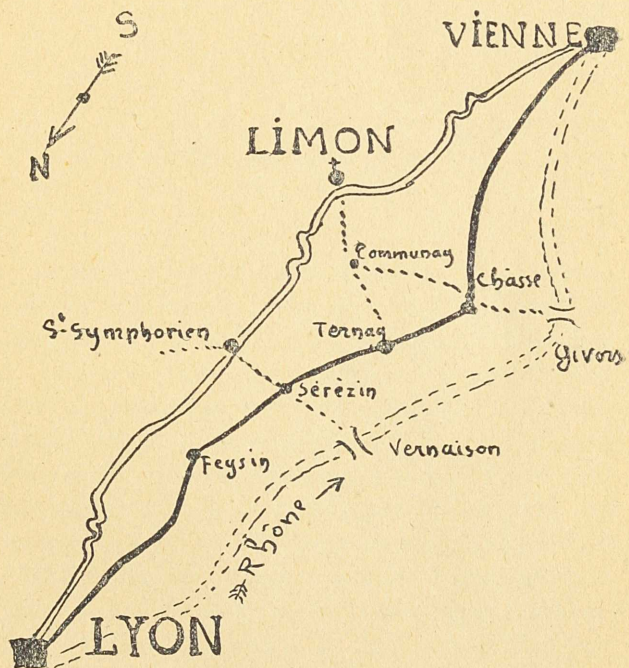
V. g.



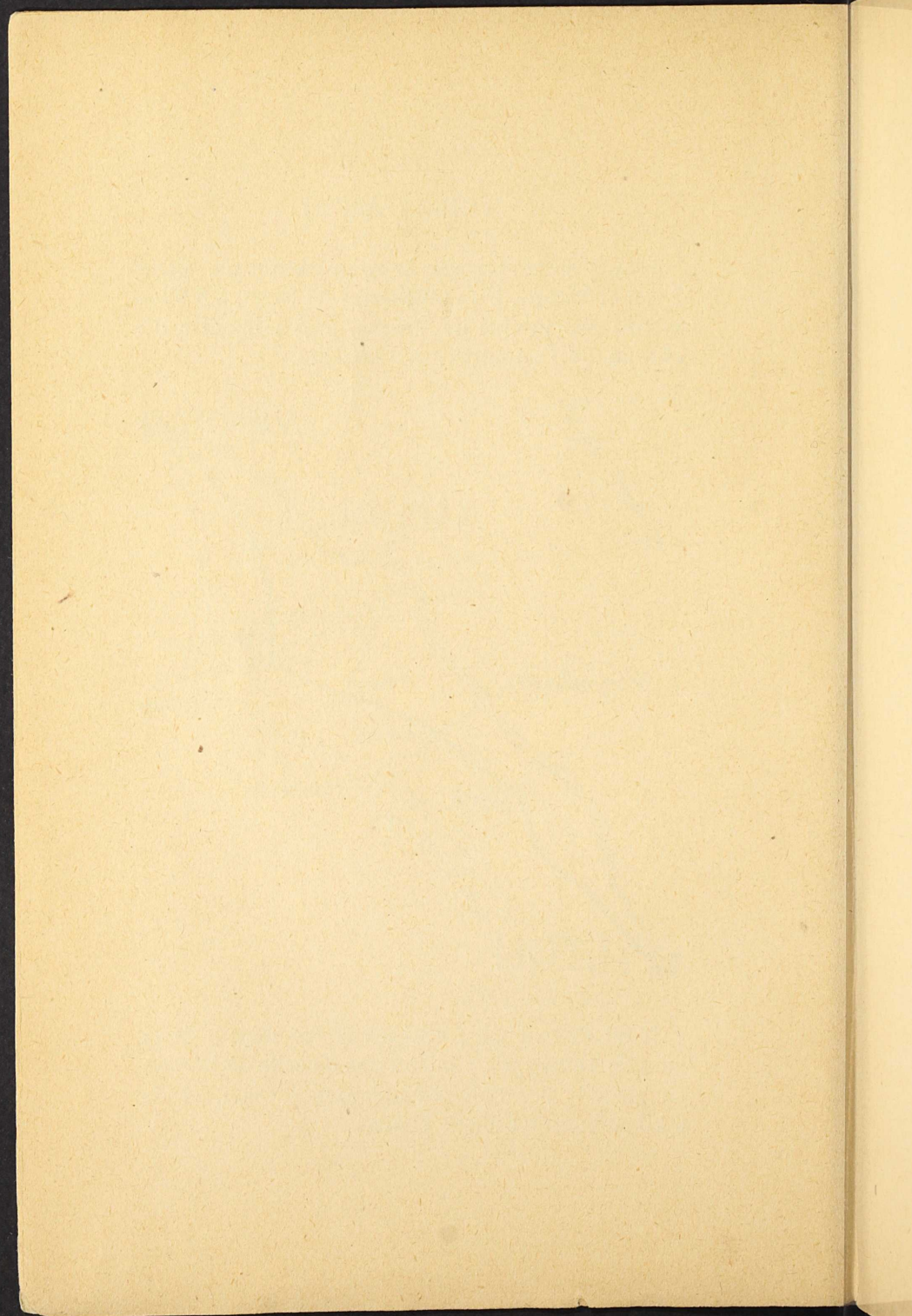
Tous droits réservés

VOIES D'ACCÈS

Limon se trouve sur la route nationale, entre Lyon et Vienne, à 19 kilomètres de Lyon, à 8 kilomètres 500 mètres de Vienne, à la rencontre du chemin de Communay à Chuzelles.



Il est distant de 4 kilomètres 500 mètres de la gare de Ternay, de 7 kilomètres de celle de Sérézin en passant par Saint-Symphorien d'Ozon, et de 6 kilomètres de celle de Chasse.



ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE

Mon Révérend Père,

Je me suis arrêté cette année au cours de la tournée pastorale, à N.-D. de Limon. C'était un dimanche, le 6 avril, en me rendant de Chuzelles à Communay, par une matinée brumeuse. Donc dans des conditions assez peu favorables à l'admiration. Mais je ne m'attendais pas non plus à trouver là une merveille architecturale. Tout simplement je voulais " reconnaître " sur place cet oratoire et lieu de pèlerinage de mon diocèse dont j'avais lu la courte notice de M. Varnoux et y faire en passant, pèlerin d'occasion, mes dévotions à la Madone de céans et à Saint Roch. Le soir du même jour, il devait m'être réservé de vénérer l'insigne relique du Saint au presbytère de Saint-Symphorien-d'Ozon.

C'est vous dire, mon Père, que je viens de lire à quatre mois de distance avec un intérêt tout

particulier, votre " Monographie de N.-D. de Limon ". D'éminents historiens de notre Province en vantent l'érudition. J'en veux louer ici plus spécialement la piété de l'auteur, — sa double piété filiale, puisque vous avez entrepris votre travail à la fois pour obéir aux volontés de votre saint et regretté père, lui-même un dévôt de la Vierge de Limon et pour satisfaire votre dévotion personnelle envers Notre Dame, son sanctuaire vénéré et son antique pèlerinage.

Puisse votre livre trouver de nombreux lecteurs et susciter des pèlerins de plus en plus nombreux à N.-D. de Limon.

Bien religieusement vôtre en N.-S. et en N.-D.

† ALEXANDRE,
Evêque de Grenoble.

Grenoble, 2 juillet 1924

en la Fête de la Visitation de la Sainte-Vierge.

PRÉFACE

Bordant la route de Vienne à Lyon, à l'amorce de la Montée des Pins, se maintient encore, restaurée par des voisins respectueux du passé, une modeste chapelle, épave de l'époque romane, connue sous le nom de Notre-Dame de Limon. Un pèlerinage, établi de temps immémorial, en l'honneur de la Sainte Vierge, est resté coutumier pour les paroissiens des environs. Cet usage avait attiré l'attention du R. P. Gairal de Sérézin, enfant du pays, et l'avait poussé à en rechercher les origines. Sans se laisser rebuter par les brouillards voilant cette petite localité perdue dans les méandres de la géographie et de l'histoire, armé de la baguette divinatoire, inspiratrice du prospecteur, tenace et bien avisé, il a pu éventrer les rochers couverts d'une mousse séculaire et rejoindre la source féconde, tout en canalisant, d'autre part, les filets révélés par la tradition et la documentation.

Qui donc se serait douté que quelques-unes des pierres, enchassées au hasard dans les murailles

actuelles, avaient pu, aux heures d'antan, être utilisées pour l'aménagement des cellules des premiers ermites, puis du monastère dont l'abbé Saint Maxime fut martyrisé, l'an 625, par un officier du roi Lothaire ? Les Sarrasins, au huitième siècle, arrêtés devant Vienne par les remparts romains, n'en ruinèrent pas moins toute la région. Qu'advint-il du monastère de N.-D. de Limon ? Son patrimoine délabré dut passer dans l'apanage de quelque « fidèle » des rois de Bourgogne ; les coutumes de ces temps troublés permettent d'adopter cette solution. Puis, grâce à une restitution inspirée par le fatidique an mille, le domaine parvint à une congrégation de « frères » indéterminés, à laquelle au treizième siècle, succédèrent les Trinitaires qui en jouirent jusqu'à la Révolution, conservant, embellissant l'antique chapelle et favorisant le pèlerinage.

Tout cela est amplement et doctement élucidé, avec pièces à l'appui, extraites des archives officielles et particulières par le patient auteur de la monographie de N.-D. de Limon, auquel les archéologues et les historiens doivent rendre grâce, car il ajoute une pierre de choix à l'édifice consacré à l'illustration de la petite patrie viennoise.

H. DE TERREBASSE.

Le Prieuré de Notre-Dame

DE

LIMON

en Dauphiné

I

LIMON A L'ÉPOQUE ROMAINE. — SA GRANDE FORÊT. — AUTEL A MERCURE.

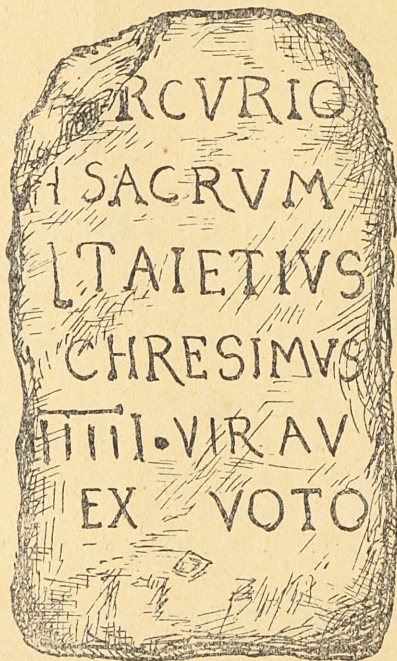
Sur la route nationale de Paris à Antibes, à 8 kilomètres au nord de Vienne, sur une terrasse adossée à la colline boisée de St-Jean, face à la forêt de Cornavent, et au pied de la longue montée des Pins, se dresse une chapelle dédiée à Notre-Dame de Limon.

Nous sommes sur l'antique voie domitienne allant de Vienne à Lyon, et que l'itinéraire d'Antoine appelle *Compendium* (1), parce qu'elle n'a que 24 kilomètres, tandis qu'une autre route, également sur la rive gauche du Rhône en compte

(1) Raccourci.

34 (1). Ce fut toujours le grand passage des peuples entre les deux cités de Vienne et de Lyon.

Encastrée dans la muraille de la maison voisine de la chapelle, une pierre porte l'inscription romaine dont voici la traduction : « Autel à



Mercure. Lucius Tajetius Chresimus, sévir augustin, en accomplissement de son vœu. » — « Les

(1) Table de Peutinger.

obligations de l'augustalité (1), charges souvent très lourdes, étaient de répondre par des repas, par des distributions d'argent, par des constructions coûteuses, à l'honorable distinction dont on était l'objet, de contribuer aux jeux publics. Moitié magistrats par leur origine et par le concours qu'ils prêtent aux décurions dans les jeux, les fêtes, les festins et dans les fondations d'utilité publique, les sévirs augustaux sont moitié prêtres par leur association primitive au culte des Lares et des empereurs, et par les monuments religieux qu'ils paraissent avoir eu l'obligation d'élever. » M. Allmer fait remarquer que le personnage signalé à Limon est un affranchi. Son nom de Tajetius, est loin d'être commun : « Nous ne le connaissons que sur une inscription de Gênes sur laquelle il est répété trois fois. Les Augustaux à Rome, les Augustaux ou sévirs Augustaux, dans les cités d'Italie et des provinces, étaient les desservants des laraires publics. Soit parce qu'Auguste avait remis en honneur le culte des Lares, soit plutôt parce que l'amour excessif des peuples, qui avait déifié Auguste de son vivant, avait aussi placé dans chacun de ces laraires l'image du génie de ce prince, non seulement les ministres des laraires publics furent appelés Augustaux, mais même

(1) Alph. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 176.

(2) Allmer et de Terrebonne, *Inscriptions antiques*, tome 2, page 299.

les divinités admises à y prendre place furent désignées par le nom de Lares Augustes. »

Le site de Limon par sa grandeur sauvage portait naturellement les païens à honorer la divinité, et ce culte devait s'adresser de préférence à Mercure, dieu des voyageurs, sur cette grande voie romaine, à l'extrémité du pays des Allobroges dont le territoire finissait bien avant Lyon, au bourg appelé aujourd'hui Saint-Symphorien.

D'après l'histoire, on ne s'engageait pas dans ce passage sans une certaine crainte (1). « Le bois de Limon entre Lyon et Vienne, écrit Chorier, était autrefois une grande forêt, qui, avant qu'elle eut été dégradée, comme elle l'est aujourd'hui, était une retraite commode aux voleurs et un passage dangereux. Les anciens Gaulois n'étaient pas plus exempts de vices que leur postérité. Il y avait des méchants alors comme il y'en a depuis. »

(1) Nicolas Chorier, *Hist. Génér. du Dauphiné*. Tome 1, p. 102.

II

SAINT JEAN DE LIMON AUX PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

La solitude même du lieu, connu cependant des voyageurs, était faite pour attirer les âmes éprises de la vie religieuse. Aussi dès les débuts du Christianisme en Gaule, un certain nombre de ses adeptes, fuyant l'agitation des villes se construisirent à Limon des abris où ils vivaient seuls. Ce furent longtemps de véritables ermites. Ils n'étaient ni assujettis les uns aux autres, ni soumis à une réglementation commune qui d'ailleurs n'existait pas encore. Puis peu à peu ils se réunirent, formant un monastère, dont l'existence est affirmée dans les Vies de Saint Maxime et de Saint Clair, rapportées par les « Bollandistes » et les « Annales *Sancti Benedicti* ». Il est peu de sanctuaires qui puissent se glorifier d'une origine aussi ancienne que ce lieu de pèlerinage. Les foules de pèlerins qui le fréquentent encore attestent leur amour pour la Sainte Vierge et leur fidélité à des souvenirs chers aux habitants du Dauphiné et du Lyonnais.

Limon se rattache au monastère de Saint Jean de Limon, situé sur l'emplacement d'une villa

romaine. On y a découvert une inscription d'un chef romain rendant la liberté à son esclave, des tuiles romaines, des pièces de monnaie aux effigies des empereurs de Rome. L'histoire de Limon est l'histoire de l'origine du Christianisme chez les Allobroges et de l'éclosion de la vie religieuse autour de la grande cité de Vienne. Des documents nous montrent des monastères florissants aux environs de Vienne et groupant, dès le cinquième siècle, plusieurs centaines de religieux. « Nous trouvons dans les auteurs contemporains, dit l'historien de Vienne, Mermet, les noms des maisons monacales qui existaient dans notre cité et ses alentours, ainsi que le nombre de leurs habitants (1). Le monastère de Saint Jean-Baptiste comptait cinquante moines. » « Au sujet de l'abbaye de Saint-Jean, est-il dit dans la *Gallia Christiana*, nous avons un témoignage irrécusable dans l'auteur anonyme qui a raconté la vie de saint Clair : il dit en effet que vers le septième siècle il y avait cinquante moines dans cette abbaye (2). Hors des murs de Vienne, à quelque distance de la porte d'Avignon, se dressait jadis un temple dédié à Saint Jean ». « Cette abbaye, dit Chorier, est bien celle dont il est parlé dans la vie de saint Clair » (3). Parmi les autres monastères celui de Saint Jean a acquis des titres spéciaux à

(1) Mermet, *Chronique religieuse de la Ville de Vienne*, pag. 63.

(2) *Gallia christiana*. Tome 6, p. 146.

(3) Chorier, *Antiquités de Vienne*, Livre 4, ch. 1.

la renommée par le martyre d'un de ses abbés, Saint Maxime de Limon, mentionné par le martyrologe gallican au second jour de janvier. La vie de ce Saint, conservée par Bollandus, donne sur le monastère des détails d'une grande précision.

« Le monastère de Saint Jean, y est-il dit, était situé dans une région montueuse, sur les rives du Rhône : au nord court la Limone et au couchant s'élève une colline qui a nom Terullius. Il dépend d'une métairie royale, et c'est par les soins d'Eldebode, courrier du roi Lothaire, qui en était régisseur, que toutes les eaux du marécage furent réunies dans une tranchée les conduisant au Rhône. Aux lieux ainsi décrits subsistent les restes du monastère de Saint Jean à Limon. Au nord, les marécages s'appellent encore La Palud, et le pont sur lequel passe la grande route de Lyon à Vienne a gardé le nom de Pontpalud. Au levant s'étend le vaste bois de Saint Jean, au milieu duquel se trouve le hameau de Saint Jean d'Archers. La colline sise au couchant est couverte par le bois de Cornavent ».

Un historien du Dauphiné, M. de Terrebasse, rapprochant ces noms, place dans cette région le lieu du martyre et de la sépulture de Saint Maxime, abbé de Saint Jean de Limon (1).

(1) Allmer et de Terrebasse. *Inscriptions*, Tome 5, p. 219.

III

LES PREMIERS ERMITES ET LA FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT JEAN DE LIMON SOUS LA RÈGLE DE SAINT LÉONIEN.

Dès les premiers siècles la région viennoise se couvrit de monastères dont Bollandus et Mabillon, citant Grégoire de Tours, nous ont transmis la nomenclature détaillée. Dans cette efflorescence magnifique de la vie monastique au début du Christianisme, ne faut-il pas voir les signes de la nature ardente et généreuse qui caractérise les habitants de ces contrées ?

« Il y avait avant le pontificat de Caldéol, dans les dernières années de l'évêque Dagobert, une douzaine de monastères dans la ville de Vienne ou aux environs » (1). Ces établissements de religieux succédèrent peu à peu aux agglomérations d'ermites qui vivaient et priaient en leur particulier. Ils se modelaient sur ceux qui ont gardé la dénomination de *Griniacenses* à raison de leur établissement dans le pays de Grigny. « Sept étaient pour les hommes, cinq pour les femmes. Le plus important était celui où l'on vénérât les ossements et les reliques du bienheureux martyr Ferréol. Grigny

(1) Bollandus, *Acta Sanctorum*. 2 janvier, p. 92 sq.

comptait 400 religieux. Saint-Pierre sur la rive gauche du Rhône 500, la basilique des Saints Gervais et Protas 50, le monastère de Saint Jean-Baptiste 50, le couvent de Saint Vincent, martyr, et celui de Saint Martin, chacun 50. Des couvents de femmes, celui de la vierge Sainte Colombe avait 30 religieuses, celui de Sainte Blandine, réservé aux veuves, en comptait 25, celui de Saint André à l'intérieur de la ville 100, celui de Saint André hors des murs 100 aussi, dans celui de Saint Nizier, évêque de cette ville, 40 vierges étaient consacrées à Dieu. Dans la grande maison cathédrale des saints martyrs Maurice, Exupère, Candide, un nombre considérable de clercs menait la vie apostolique, chacun à son tour célébrant l'office divin. En outre dans tout le diocèse de Vienne il y avait encore environ 60 vénérables demeures de saints religieux » (1). L'auteur de la vie de Saint Clair, après cette énumération, exprime justement son admiration par ces mots « Ainsi, dans ce temps-là, à la gloire du Dieu Tout-Puissant, florissait l'Église de Vienne. »

Les monastères de Grigny répartis dans la région viennoise jouirent d'une grande renommée. On recherchait ces religieux pour fonder auloin d'autres monastères. Du 30 avril au 15 mai 513, le concile d'Agaune (2) est réuni sur la convocation du roi

(1) Mabillon, *Annales Sancti Benedicti*. Tome A. p. 354, sq.

(2) Saint-Maurice en Valais.

Sigismond pour la fondation d'un monastère à l'aide de religieux venus de Grigny, dont Hym, nemodus pour abbé (1). En écrivant à Maxime-évêque de Genève, Avit, se montrant anxieux au sujet du prince Sigismond et de la fin du colloque, dit que les lettres de Maxime l'ont trouvé occupé aux monastères de Grigny (2). Ces monastères avaient été fondés par les évêques de Vienne. Ils étaient soumis à une règle citée comme modèle. Sidoine Apollinaire, né à Lyon vers 430, préfet de Rome et patrice, puis évêque de Clermont, dans une lettre à un de ses amis Volusien, lui recommande les constitutions des Pères de Lérins ou de Grigny. Quelle était cette Règle si estimée ? Elle paraît, et c'est l'avis de M. de Terrebasse, avoir pour auteur Saint Léonien, reclus à Vienne, mort le 16 novembre 510, dont l'épigraphe, citée par U. Chevallier, rapporte quelques traits, entre autres la fondation d'ermitages qui donnèrent naissance à l'abbaye de Saint Pierre. Il groupa les pieux ermites, vivant alors dispersés en leurs cellules particulières, et les réunit en diverses maisons, comme l'indique la création du monastère de Saint Pierre hors des murs de Vienne et celui de Grigny.

Les Églises d'Orient et notamment celle de

(1) U. Chevallier, *Regeste dauphinois*. Tome 1, fasc. 1, N° 258

(2) U. Chevallier. *Regeste dauphinois*. Tome 1. fac. 1, p. 48, N° 240.

Smyrne, mère de l'Église de Lyon, en important le Christianisme en nos régions, y développèrent la vie érémitique florissante en leurs déserts transmédierranéens.

« Au cinquième siècle, les monastères ne sont plus seulement des asiles où l'on pratique les austérités dans le recueillement, mais des groupements de chrétiens d'élite, conservatoires, si l'on peut dire, des vertus chrétiennes et de la saine doctrine » (1).

« Saint Léonien dit Collombet (2), sous le pontificat d'Avit, fonda plusieurs monastères à Vienne. Il était originaire de Sabarie, dans la Pannonie ; les barbares l'enlevèrent de son pays et l'emmenèrent captif dans les Gaules. Léonien n'usa de la liberté qu'il recouvra que pour en faire un entier sacrifice au Seigneur. Il vécut près de 40 ans, reclus tant à Autun qu'à Vienne. Il était lié d'amitié avec Saint Oyend, abbé de Condat (3), car il est écrit dans la vie de cet abbé (4), qu'il couchait en été sur une caracalle ou vêtement de peau de chèvre, que Léonien lui avait envoyée. Léonien gouvernait plusieurs monastères de sa cellule. On

(1) Germain de Montauzan : « St. Eucher, évêque de Lyon et l'école de Lérins » (*Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, avril 1923).

(2) Collombet, p. 92.

(3) Saint Claude.

(4) U. Chevalier, *Regeste dauphinois*. Tome 1, fasc. 1, p. 39, N° 232.

pouvait lui parler librement, mais il ne se laissait voir à personne ». « Non seulement (1), dit M. de Terrebasse, Saint Léonien dirigeait un grand nombre de moines, établis autour de sa cellule, mais il gouvernait encore et maintenait sous une admirable discipline 60 religieuses cloîtrées dans un monastère à l'intérieur de la ville ».

Les ermitages disséminés autour de la cellule de Léonien constituèrent les premiers éléments de la célèbre abbaye de Saint-Pierre, située hors des portes de Vienne, qui place le nom du Saint en tête de la liste de ses abbés. Quant au monastère de religieuses, établi à l'intérieur même de la ville, c'est, à n'en pas douter, celui de Saint André le Haut, auquel ne tarda pas à se joindre celui de Saint André le Bas, fondé au sixième siècle par le duc Ancemond, affecté primitivement à des moniales, mais promptement confié à des religieux.

« Après les destructions sarrazines (2), de tous les monastères Grinaciens, le couvent de Sainte Colombe ayant été le seul qui fut relevé et qui survécut aux autres, le nom de Sainte Colombe finit par l'emporter et par rester exclusivement à cette partie du rivage du Rhône qui regarde la ville de Vienne ».

C'est dans un de ces couvents, animés d'un esprit si austère, celui de Limon, que Dieu dirigea les pas de Saint Maxime.

(1) Allmer et de Terrebasse, *Inscriptions*. Tome 5, p. 54.

(2). Allmer et de Terrebasse. *Inscriptions*. Tome 5, p. 106.

IV

VIE DE SAINT MAXIME. — SON MARTYRE A LIMON EN 625.

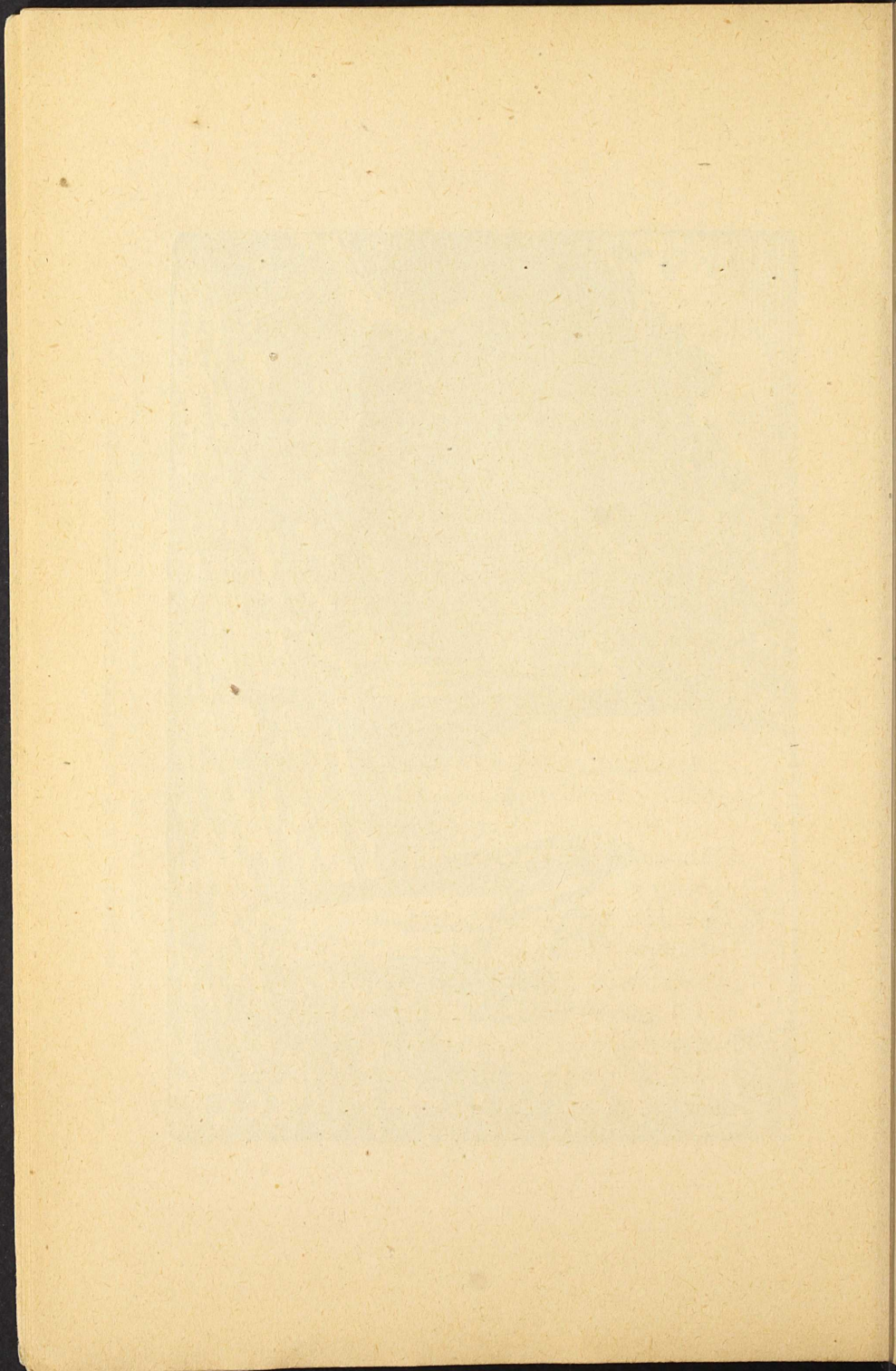
Aux environs de Cahors naquit vers la fin du sixième siècle Saint Maxime de Limon, dont la vie, fourmillant de curieux détails, est rapportée par Bollandus. (1) Il fut élevé par les soins de Saint Didier, évêque de cette ville. Ses vertus, ses talents, le firent élire syndic de sa ville natale. Or un jour un homme fort distingué, nommé Béralde, vint trouver son père et lui exprima le désir de voir Maxime. Après l'avoir vu, Béralde dit au père de Maxime : « Votre fils est vraiment un homme fort aimable ; si vous le voulez, ma fille Hébrile sera son épouse. » La mère de Maxime qui connaissait les désirs secrets de son fils, fit alors observer à son mari qu'elle croyait que Maxime ne voulait pas se marier. Le père de Maxime, à cette observation, s'emporte. Maxime craignant la colère paternelle, s'en fut chercher asile près de l'évêque qui l'avait élevé. Toutefois, là, il ne se crut pas assez en sûreté. Un de ses amis se décida à partager avec lui la vie solitaire, et tous deux allèrent se cacher dans un désert déjà habité par quelques

(1) Bollandus, *Acta Sanctorum*, p. 91 sq.

cénobites. Maxime s'y bâtit une cellule. Mais le démon prit la forme d'un ange et apparut à son père en lui disant : « Votre fils Maxime est près de la rivière du Lot, en un lieu appelé Roches Creuses au désert ». Aussitôt le père monte à cheval et se met en route avec des chasseurs comme pour traquer une bête fauve. Ils trouvèrent Maxime au lieu indiqué, le lièrent comme un malfaiteur et l'emmenèrent dans la maison paternelle où il fut retenu. Béralde qui n'avait pas renoncé à l'espoir d'avoir Maxime pour gendre se réjouissait fort, et dans sa joie il donna un grand festin. Maxime vêtu magnifiquement y assista. Son père lui dit : « Prends l'anneau de fiançailles et mets-le à la main d'Hébride ». Maxime s'y refusa. Alors le père furieux le frappa avec un bâton. Maxime céda. Il prit l'anneau et le passa au doigt de la fille de Béralde en disant : « Je me donne à vous et vous acceptez pour ma fiancée en Jésus-Christ ». Huit jours après, Béralde convoqua ses parents et ses amis à la noce. Maxime plongé dans la tristesse errait de tous côtés. Sur ces entrefaites il rencontra un pieux pèlerin, Magnence, qui fut son successeur comme abbé de Limon et lui demanda conseil. Le pèlerin l'engagea à le suivre. Aussitôt Maxime abandonna son père, sa mère, son pays, ses biens et sa fiancée. Il partit pour se consacrer tout entier à Dieu, seul objet de son amour. Pendant son voyage, incertain du lieu où il se retirerait, Maxime qui avait pris la route



ELDEBODE, COURRIER DE LOTHAIRE, PERD LA VUE ET TOMBE PARALYSÉ,
AU MOMENT OU IL VA FRAPPER SAINT MAXIME DE LIMON.



n
A
l
th
d
i
l
c
l
a
le
tu
c
a
l
r
v
m
e
ri
re

de Limoges avec son compagnon, fut averti par un ange d'avoir à prendre la route de Vienne. Arrivés dans la ville, ils rencontrèrent devant l'église Saint Maurice un religieux à qui ils racontèrent le but de leur voyage, et qui leur promit d'en informer l'évêque. Celui-ci, après les avoir interrogés, les renvoya. Ils quittent la ville et prennent leur repos. Un ange dit à Maxime : « Lève-toi et va dans une sainte demeure, le monastère de Saint Jean de Limon, dirigé par l'abbé Samson ». Les deux pèlerins se hâtent de se rendre à l'endroit indiqué, et rencontrent à la porte du monastère le Père Abbé : « Frères, que voulez-vous, leur dit celui-ci ? » Il répondent : « Obéir de tout cœur au Seigneur ». Continuant à s'entretenir avec eux, l'abbé dit à Maxime de s'employer avec les Frères au travail manuel. Il reçut avec lui Magnence dans le monastère, et conféra aussitôt à tous les deux la tonsure cléricale. Maxime se signala par des miracles. L'évêque en ayant entendu parler, se rendit à Limon, et à la demande de l'Abbé, conféra la prêtrise à Maxime. Bientôt après, l'abbé Samson mourut, et Maxime lui succéda à la tête du monastère, sans demander l'agrément d'Eldebode, courrier du roi Lothaire. Un serviteur d'Eldebode vint à cheval trouver Maxime et lui dit : « Mon maître t'ordonne de venir au plus tôt auprès de lui et de lui rendre compte de ta nomination de supérieur de ce monastère. » Le saint homme lui répond : « Dis à ton maître que c'est à lui à venir

ici. Il recevra ma bénédiction et je lui donnerai mes explications. Car il ne convient pas que je sorte du couvent ». Le serviteur rapporta ces paroles à son maître. Alors celui-ci appela un autre serviteur et l'envoya menacer de mort Maxime, s'il ne venait pas au palais. Le saint homme répond qu'il ne craint pas ces menaces. Cette réponse rapportée à Eldebode l'enflamme de colère. Il monte à cheval et arrive à Limon. Magnence le voyant décidé à tuer Maxime, court informer celui-ci. Mais l'abbé lui dit : « Mon frère, je ne crains pas ses coups, viens avec moi, nous lui parlerons ». Tous deux vont trouver Eldebode qui les traite de magiciens. « Nous ne sommes pas magiciens, répond Magnence, mais nous nous confions au Seigneur, aux ordres de qui nous obéissons ». Dans la violence de la discussion : « Je te tuerai » dit Eldebode. — Tu n'as aucun pouvoir sur moi », répond Maxime. Le courrier de Lothaire lève alors son bâton pour frapper l'Abbé. Mais aussitôt il perd la vue et tombe paralysé. Son conseiller Elduin lui dit : « Tu vois bien que Maxime est un serviteur de Dieu et a pouvoir sur toi. Demande à Magnence d'implorer le secours de ses prières pour qu'il te rende l'usage de ton bras et te fasse retrouver la vue ». Magnence fait remarquer à Eldebode qu'il subit le châtimement de son crime. Ramené chez lui, plein de fureur, il envoie à Limon ses serviteurs pour le venger. Les Frères de Limon préviennent leur Abbé de l'arrivée de ses ennemis

pour qu'il se cache. Maxime leur répond : « J'irai vers eux. Ne vous inquiétez pas de moi. Qu'ils fassent ce que Dieu leur permettra ». Et s'adressant au chef des serviteurs d'Eldebode : « C'est moi, dit-il, que vous cherchez ». Un d'eux, Gontran, frappe Maxime au côté d'un coup de lance. Le saint s'affaissant laisse échapper cette plainte : « Pourquoi m'avez-vous frappé ? Vous avez mal agi ». Les religieux emportèrent Maxime dans le monastère : ils pleuraient à la pensée de perdre un tel père. Un ange le console en lui disant : « C'est moi qui t'ai conduit à Limon ». Et il lui annonce sa mort pour le lendemain. Avant de mourir, Maxime appela tous ses religieux, fit mettre du vin dans une coupe, la bénit et rendant grâces à Dieu il en but et en fit boire à tous ses frères en signe de charité. Il demanda pardon à ceux qu'il aurait pu offenser et les embrassa pour dernier adieu. Un évêque d'Auvergne et l'évêque de Vienne assistèrent au trépas du saint martyr. C'était le 2 janvier 625, la 12^e année du règne de Lothaire. Maxime reçut une sépulture honorable dans la chapelle du monastère de Limon, où se trouvaient les reliques de Saint Jean et de Saint Victor, au versant nord, du côté où coule la Limone.

En 660 (1), sur son lit de mort, Saint Clair, abbé du monastère de Saint Marcel de Vienne, eut une vision prophétique sur les maux qui allaient fondre

(1) Bollandus, *Acta Sanctorum*, janvier, p. 56.

sur la ville et toute la contrée : « Mes frères, dit-il, à ses religieux, suivant le mot de l'apôtre, c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Je ne tairai pas ce que le Seigneur m'a révélé. Votre cité jouira encore de la paix pendant le règne de six évêques. Mais sous le septième, les infidèles nous feront subir une atroce persécution, et par un juste châtiment de Dieu, notre cité sera ruinée par eux. Les moines et les habitants de ces contrées seront, les uns massacrés, les autres obligés de s'enfuir, devant l'incendie des églises, la dévastation et la désolation presque universelles. »

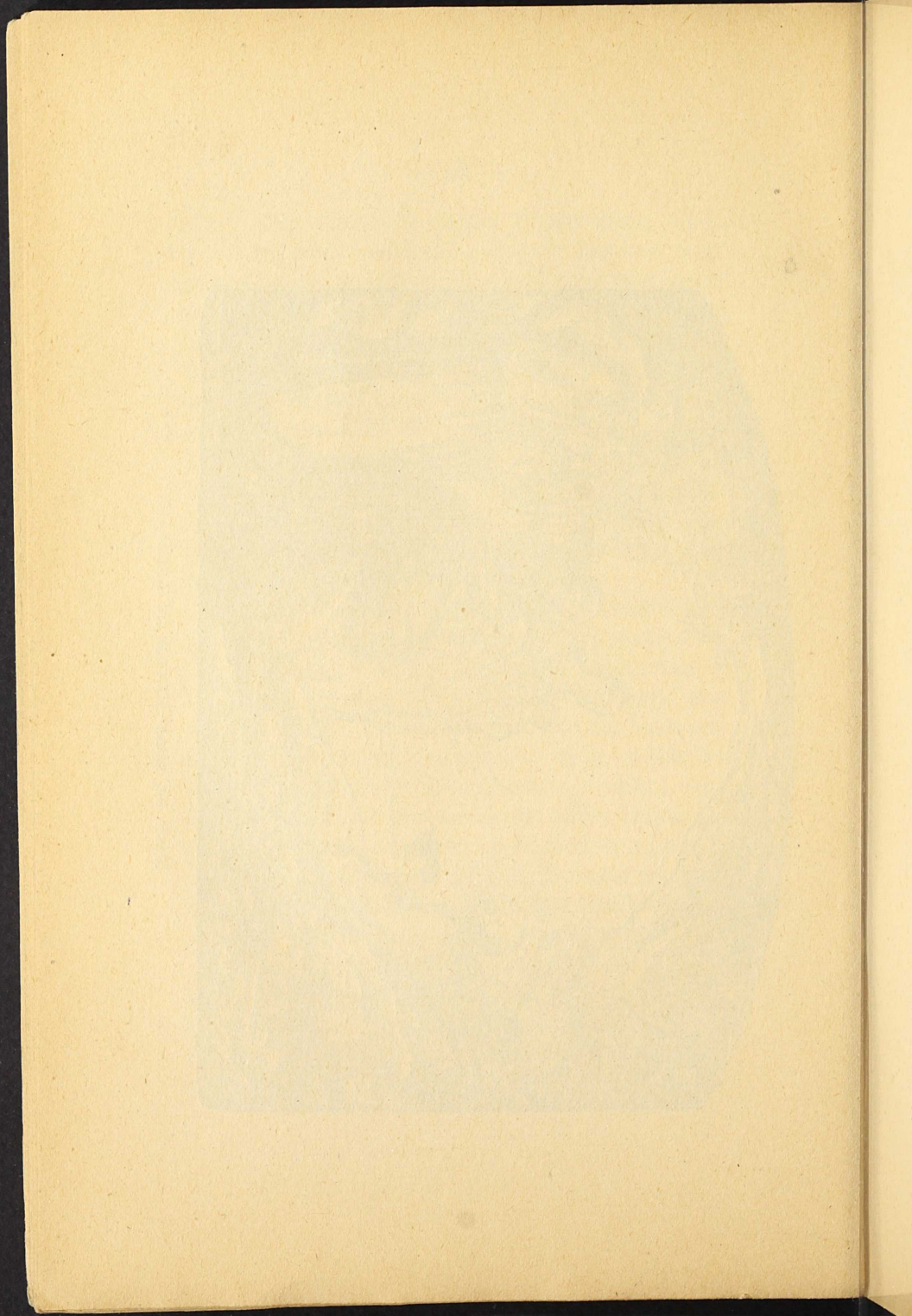
Soixante douze ans après la mort de Saint Clair, cette prophétie eut un plein accomplissement.

Les Sarrazins, au huitième siècle, envahirent le Dauphiné. D'après Mermet, ils n'entrèrent pas dans la ville de Vienne, défendue par ses fameuses fortifications, mais se répandant dans toutes les contrées avoisinantes, ils brûlèrent nos églises, sans épargner le riche monastère de Notre-Dame de Limon, dont les religieux, en fuyant devant l'invasion, emportèrent les reliques de Saint Maxime et de Saint Victor à Saint André le Bas, où elles restèrent près de deux siècles dans l'oubli.

En 920, elles furent découvertes par Bernon, ainsi qu'il est établi par l'épithaphe ci-après : « Ci-gît Bernon, qu'il vive avec le roi du ciel ! Christ, Fils de Dieu, que votre bonté lui fasse miséricorde ! notre église est embellie de ses dons. Bienheureux



MORT DE SAINT MAXIME DE LIMON.



Maxime, c'est à lui qu'elle doit tes reliques. Le 20^e jour d'octobre, sous tes auspices, ô Christ ! Bernon cueillit la palme, objet de ses ardents désirs. »

Une charte de l'année 1023 parle de Saint André le Bas « où Saint Maxime héraut du Christ est noblement honoré, et où les reliques d'un grand nombre d'autres saints ont été placées avec les honneurs convenables. » (1).

« Dans ce lieu, dit un autre document un peu antérieur, reposent les corps des saints bienheureux Maxime héraut du Christ et aussi de Vincent, Oronte, Victor, Pancrace et Formose. »

Les reliques de Saint Maxime de Limon (2) restées longtemps dans l'oubli, n'en sortirent que pour être attribuées à tort à un autre Saint Maxime. C'est le mérite du savant M. de Terrebasse d'avoir établi que les restes vénérés à Saint André le Bas sont bien ceux du glorieux martyr de Limon.

Bernon est l'auteur de la confusion qui s'est établie au sujet des reliques de Saint Maxime. Ignorant l'histoire de Limon, il attribua les restes découverts par lui à Maxime de Riez, qui est d'ailleurs nommé dans certaines chartes. Mais cette attribution supposerait des invraisemblances que nous allons signaler. Maxime évêque de Riez,

(1) *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, U. Chevalier, N^o 211, p. 155, N^o 161, p. 118.

(2) M. de Terrebasse, *Inscriptions*. Tome 5, p. 216.

inhumé à Nantua, aurait été transporté à Vienne, sans qu'on sache ni l'époque ni les circonstances de cette translation. Or, tandis qu'un savant Bénédictin affirme qu'à Grasse est conservé le corps du saint Maxime de Nantua, à l'exception d'un bras resté à Riez, Nantua et Grasse prétendent avoir l'un et l'autre le corps du Saint tout entier. M. de Terrebasse explique ces confusions par la plus grande notoriété attachée au onzième siècle au nom de Saint Maxime, évêque de Riez, et par le grand nombre de Saints du nom de Maxime, dont soixante sont énumérés par le martyrologe gallican. Il rend aux reliques du martyr de Limon le tribut d'honneur qui leur revient. La présence des restes de Saint Victor à Saint André confirme cette opinion. Comme dans la vie de Saint Maxime il est dit qu'il fut inhumé dans le monastère où se conservaient les reliques de Saint Victor, MM. Mermet et de Terrebasse n'hésitent pas à affirmer que le Saint Maxime honoré par nos pères était bien Saint Maxime de Limon (2).

(2) L'existence d'une chapelle dédiée à Saint Maxime dans la vallée de Leveau près Chuzelles, indique bien un culte régional rendu à un Saint du pays.

V

LES FRÈRES DE LIMON VERS L'AN MILLE.

Du grand monastère de Limon qui comptait 50 religieux, les Sarrazins n'avaient laissé qu'un amas de ruines. Mais, symbole de la survivance perpétuelle de l'Église, un nouveau monastère ne tarda pas à surgir de ces ruines, à l'abri de la Vierge de Limon, dont le culte, nous le verrons plus loin, est bien antérieur à l'établissement à Limon des religieux Trinitaires fondés par Saint Jean de Matha, au douzième siècle.

Après avoir triomphé des hordes sarrazines en 732, Charles Martel donna à ses principaux officiers un grand nombre de domaines ecclésiastiques.

En 870 (1) sous Charles le Chauve, Girard de Roussillon, comte de Vienne, fait rendre à l'Église de Vienne plusieurs domaines avec leurs serfs. De ce nombre, dit Chorier, était le domaine de Limon, où se voyaient les ruines du monastère de Saint Jean, dont quelques vestiges subsistent sur la droite du chemin de Communay à Marennes, au hameau appelé Saint Jean d'Archers. Une antique

(1) Chorier, *Antiquités de Vienne*. P. 683.

statue de pierre, représentant Saint Jean, aux lignes rigides, visibles encore, malgré l'usure du temps, dans la niche où elle est soigneusement enchassée, reste comme souvenir de ce glorieux passé.

Le Chapitre de Vienne donna une partie des biens rendus à des anachorètes qui s'étaient construit des ermitages dans les ruines. Ces religieux relevèrent le monastère et la chapelle dédiée à Notre-Dame sous le nom de Notre-Dame de Limon. Au-dessus d'une des portes du jardin actuel une pierre portant gravée l'inscription 1008 entourant une croix pattée est un témoin du couvent reconstitué.

Chorier (1), dans son *Etat Politique du Dauphiné*, parle d'un acte de donation fait en 1088 aux « Frères de Limon » par l'archevêque de Vienne, Robert de la Tour, et son chapitre. La donation, dit Charvet (2), consistait en « une grande étendue de fonds en terres et bois, exempts de toute dîme. L'historien ajoute : « Notre-Dame de Limon est située à une lieue et demie de Vienne, sur le chemin de Lyon. C'est aujourd'hui un Prieuré uni à l'Ordre de la Merci ». La cession fut faite à la charge de payer annuellement à l'Eglise de Vienne quelques mesures d'avoine. Chorier précise l'étendue du

(1) Chorier, *Etat Politique de la Province de Dauphiné*. Tome 1, p. 285.

(2) Charvet, *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*, page 360

domaine, qui comprend, dit-il, « tout l'espace situé entre la combe de Guionin depuis le four qui est à son extrémité, au-dessus de la maison de frère Soffrey, jusqu'à la combe Dellater, le long de la route. » Or, on trouve encore aujourd'hui au hameau de Trembas, une ferme avec la dénomination de Soffrey. Les biens cédés étant situés en face de la chapelle, se trouvaient sur le territoire de Communay, dont celle-ci n'est séparée que par la route. Communay fut donné le 18 juillet 1013 par Rodolphe III à l'Église de Vienne avec son église, ses serfs et les droits seigneuriaux exempts de toute redevance. Le charme gracieux et les facilités d'accès de Communay lui valurent d'être choisi par le Chapitre de Vienne pour sa villa ou maison de campagne et d'être désigné comme siège de l'archiprêtre des paroisses de Chaleyssin, Chaponnay, Chasse, Luzinay, Marennes, Serpaize, Simandres, Ternay, Chuzelles et Villette.

Le doyen du Chapitre de Vienne était de droit, obéancier de Communay : c'est-à-dire qu'il percevait les revenus de cette paroisse. C'est au chanoine, nommé par le Chapitre, obéancier de Limon, que ce monastère devait la rente assignée.

Quelle était cette communauté des « Frères de Limon », antérieure d'un siècle au moins à la fondation des Religieux Trinitaires qui devaient s'incorporer à elle, et qui était assez importante pour recevoir une donation considérable de l'archevêque et du Chapitre de Vienne ? D'après

Charvet, on ne sait si les Frères de Limon étaient des moines ou un ordre militaire.

Au treizième siècle, Limon nous est encore connu par une famille de ce nom (1). Le dauphin Guigue avait comme homme lige Amalric fils du seigneur Lambert de Limon, en 1243, et il acquit en 1249 les propriétés qu'Alice veuve d'Amalric de Limon avait à Vinay.

La forêt de Limon est indiquée dans une charte de 1241 comme formant la limite du domaine du comte de Savoie (2).

L'éminent historiographe de l'Ordre de la Trinité, le R. P. Antonin de l'Assomption, pense qu'à Limon étaient des ermites qui ont été annexés à l'Ordre Trinitaire au treizième siècle après le Concile de Lyon. « Alors, dit-il, il y avait beaucoup d'ermites, suivant, presque tous, la Règle de Saint Augustin. Divisés en diverses Congrégations et maisons, ils furent obligés de se réunir, donnant ainsi naissance à l'Ordre des Grands Augustins. Comme l'Ordre Trinitaire, tout en ayant sa Règle propre, observait aussi le cérémonial des chanoines réguliers Augustins de Saint Victor, on le considérait quelquefois, même dans les Bulles pontificales, comme appartenant à la famille vivant sous la Règle de Saint Augustin. Il est donc probable

(1) *Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, publié par U. Chevalier.

(2) Archives de l'Isère (B. 2972-273).

que les ermites de Limon, observant cette Règle, ont voulu s'unir à l'Ordre Trinitaire. »

Il convient de signaler un personnage célèbre que Limon a vu naître, Pierre de Marennès (1), qui en 1270 fut envoyé à Rome avec Guillaume de Limon, chanoine de Saint Maurice, par le Chapitre de Vienne et de Romans, pour solliciter du pape Clément IV la confirmation de l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, nommé par ces Chapitres.

(1) Charvet, *Histoire de Vienne*, p. 380.

VI

L'ANTÉRIORITÉ DU CULTE DE LA SAINTE VIERGE A L'ÉTABLISSEMENT DES RELIGIEUX TRINITAIRES. — SA PER- PÉTUITÉ A LIMON, ÉTABLIE PAR LES CHARTES ET PAR LES BULLES DES SOUVERAINS PONTIFES CONSERVÉES AU VATICAN.

A partir du Moyen-Age, autour de la Vierge de Limon, brille une auréole nouvelle, apportée par l'Ordre des Trinitaires. Grâce à ces Religieux, Limon sera désormais le symbole de la charité en même temps qu'il joindra à son titre de pèlerinage à la Reine du Ciel celui de pèlerinage au grand Saint, invoqué dans les fléaux et surtout les pestes, Saint Roch.

Les Maures ou Sarrazins, maîtres des côtes d'Afrique et de presque toute l'Espagne, saisissaient beaucoup de chrétiens, les gardaient en esclavage et leur faisaient subir des cruautés inouïes. Certains, écorchés vifs ou brûlés à petit feu, en arrivaient à apostasier. C'est alors que la Sainte Vierge inspira à Saint Jean de Matha, né à Faucon en Provence, le 14 juin 1160, de fonder un Ordre

destiné à racheter les chrétiens esclaves. Pendant qu'il célébrait la messe à Paris, Saint Jean de Matha, vit un jour lui apparaître un jeune homme vêtu d'une robe blanche avec une croix rouge et bleue et tenant les mains posées sur deux captifs. Cet événement le décida à réaliser le projet qu'il formait depuis quelque temps. Il fonda avec l'approbation du Pape Innocent III, le 17 décembre 1198, l'Ordre des Religieux Trinitaires, portant une chape de laine blanche marquée d'une croix rouge et bleue, et dont le but principal était de racheter les pauvres captifs emmenés dans les pays barbaresques. Saint Jean de Matha, qui eut comme collaborateur Saint Félix de Valois, mourut le 17 décembre 1213, laissant de nombreux religieux, soumis à des Règles dont voici quelques extraits particulièrement intéressants pour l'histoire de Limon : L'Ordre sera consacré à la Sainte Trinité. — Le Supérieur de chaque couvent s'appellera Ministre. — Tous ses revenus seront divisés en trois parties égales : les deux tiers seront pour le couvent et pour l'exercice de l'hospitalité, le dernier tiers pour le rachat des captifs. — Les églises seront simples. — Il y aura trois clercs et trois laïcs par couvent, plus le ministre. »

Plus tard, le 9 février 1217, cette partie de la Règle de 1198 fut modifiée ainsi par le Pape Honorius III : « Liberté est donnée à chaque couvent d'avoir autant de religieux qu'il voudra, suivant que le service le comportera. »

Parmi les couvents fondés par les Religieux de la Très Sainte Trinité, Rédemption des Captifs, celui de Notre-Dame de Limon semble être un des premiers.

Dans un document de la Chambre des Comptes de 1260 (1), faisant partie de l'enquête faite par le dauphin Guigues VII, sur le domaine delphinal, Limon figure parmi les maisons religieuses qui versent au dauphin une somme pour droit de garde. La suzeraineté appartenait aux Dauphins Comtes d'Albon, ainsi qu'il résulte d'un acte du 27 mai 1250. « La maison de Limon doit aux deux comtes une certaine quantité de froment par année ».

En 1270 (2), Guillaume Richardi, de Saint-Symphorien d'Ozon, chevalier, laisse par testament aux hôpitaux de Limon une partie de ses biens. Il élit sépulture au monastère d'Ainay, dans le sépulcre de sa mère Florence et de ses frères Anthelme et Barthélemy. Parmi les bénéficiaires de ses legs il y a, avec les hôpitaux de Limon, la paroisse de Saint-Symphorien, la Maison-Dieu et les Frères Mineurs de Vienne.

Le Ministre Général de l'Ordre (3), Jean Boileau,

(1) Archives de l'Isère, Probus. B. 2662-107. Chambre des Comptes.

(2) Guigue : *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay*. 2, 188-91 N° 19.

(3) Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Marseille. N° 1216.

donne un diplôme daté du 10 mai 1273, déléguant Frère Vincent, ministre de Marseille, comme Provincial de Vienne. Or, l'Ordre n'a jamais eu dans la Province Viennoise d'autre maison que Notre-Dame de Limon. La fondation en est donc antérieure à l'année 1273.

« La Sainte Vierge fut spécialement honorée par l'Ordre », dit M. Deslandres (1). On s'explique dès lors qu'un Prieuré ait été établi à N.-D. de Limon, où le culte de la Sainte Vierge, nous en avons la preuve, existait antérieurement à l'établissement des Trinitaires. D'après leurs Règles, ils devaient en effet dédier à la Sainte Trinité les églises qu'ils bâtissaient. Celle de Limon était donc déjà avant eux dédiée à la Sainte Vierge, puisqu'ils la conservèrent sous son vocable de Notre-Dame (2). C'est ce qu'attestent entre autres des chartes du Chapitre de Vienne, où il est parlé de Notre-Dame de Limon, ou de l'église de la Bienheureuse Vierge Marie de Limon, en 1469, 1471, 1499, 1515, 1568.

De précieux documents nous ont été communiqués de Rome par le R. P. Antonin de l'Assomption (3) qui, malgré les occupations absorbantes de ses

(1) Paul Deslandres, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*. T. 1, p. 523.

(2) Pilot de Thorey, *Dictionnaire topographique de l'Isère*.

(3) Nous devons un tribut de reconnaissance tout spécial au T. R. P. Antonin de l'Assomption, ancien Général de l'Ordre de la Sainte Trinité, aujourd'hui Vicaire Général et Historiographe de l'Ordre, Consulteur des Religieux. C'est son extrême obligeance qui a mis à notre disposition de nombreux documents dont cette brève histoire ne nous permet de publier qu'une partie.

hautes charges, a fait pendant de longues années de savants travaux aux Archives Vaticanes. Ce sont trois Bulles des Souverains Pontifes, qui se trouvent, les deux premières au fonds de Latran, la dernière au fonds Vatican, et dans lesquelles les Papes s'adressant au ministre Trinitaire de Limon, le désignent comme Recteur de la « Chapelle dédiée à la bienheureuse Vierge Marie de Limon, au diocèse de Vienne ».

Voici la traduction de quelques extraits de ces Bulles :

— 14 novembre 1495 (1). Au ministre de Limon, qui avait eu du Pape Sixte IV un privilège, une faveur plus grande est accordée. « Alexandre, etc. A notre cher fils Nicolas Bonisson, Recteur Ministre de la Chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie de Limon, diocèse de Vienne, Salut... *Religionis zelus*. Donné à Rome près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1495, le 18^e jour des calendes de décembre, l'année quatrième de notre Pontificat ».

— 3 avril 1501 (2), « Alexandre, etc. A notre cher fils Nicolas Bonisson, Recteur de la Maison et de la Chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie de Limon, diocèse de Vienne. Salut, etc. *Quia presentis vitæ conditio*. Donné à Rome près

(1) Archives de Latran. 978. Fol. 101.

(2) Archives du Latran. 1090. Fol. 5.

Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation 1501, le trois des nones d'avril, de notre Pontificat le neuvième ».

— 22 mars 1518 (1). A Jean Roset, successeur de Nicolas Bonisson comme ministre de la Maison de la Bienheureuse Vierge Marie de Limon, diocèse de Vienne. « Léon, etc. *Vitæ ac morum honestas.* »

Ainsi la voix des Souverains Pontifes s'ajoute aux nombreux témoins de la continuité du vocable de la Sainte Vierge donné à la Chapelle de Limon.

Les dimensions modestes de la chapelle s'expliquent par le nombre restreint des religieux. Celle de N.-D. de Limon présente cet intérêt particulier, d'être la seule des monastères de France, qui subsiste intacte. Précieux souvenir d'une histoire faite d'héroïques dévouements, non seulement aux esclaves rachetés, ce qui a fait donner aux Trinitaires le nom de rédempteurs, mais aux malades et surtout aux pestiférés. « Il y eut dès le début beaucoup de maisons qui non seulement eurent des hôpitaux, mais même ne furent que des hôpitaux. »

Dès 1247 (2), l'existence des hôpitaux de Limon était notoire, au point d'attirer les libéralités des Lyonnais. Le 10 août de cette année-là, le panetier de l'Église de Lyon, Bérard Acre, donne à l'hôpital de Limon dix sols viennois pour la pitance. Il fait

(1) Archives du Vatican. 1099. Fol. 230.

(2) Guigue. *Cartul. lyon.* T. 1. P. 522.

aussi une part dans ses générosités à l'œuvre de l'église Saint Maurice.

Dix ans plus tard (1), au mois d'août 1257, un riche lyonnais, qui veut être enterré dans l'église Saint-Nizier, Marie Symond, après avoir abondamment pourvu de ses largesses les œuvres lyonnaises, en répand sur la région dauphinoise. Son testament nous fait connaître les établissements hospitaliers situés sur la route de Lyon à Vienne. C'est la maladrerie d'au-delà du Rhône, à laquelle il donne deux sols pour la pitance des lépreux. Puis c'est l'hôpital de Cinq-Fons, et enfin, celui de Limon, qui reçoivent chacun douze deniers viennois.

(1) Archives du Rhône. Agar. Vol. 2, N° 3.

VII

CONFÉRENCE A L'HOTEL-DIEU DE LIMON EN 1291 ENTRE LE DAUPHIN HUMBERT ET LE COMTE DE SAVOIE AMÉDÉE EN VUE DE LA PAIX.

L'Hôtel-Dieu de Limon acquit une célébrité particulière du fait de la Conférence qui y eut lieu en 1291 entre le Dauphin Humbert et le Comte de Savoie Amédée le Grand qui étaient en guerre.

Voici le récit qu'en fait Nicolas Chorier : « Le Dauphin attaqua le Comte Amédée et le poussa si vigoureusement que son arrière-garde fut taillée en pièces. Sa marche, après cela, ne fut plus une retraite réglée et volontaire : ce ne fut qu'une fuite forcée et précipitée. Une suspension d'armes conclue, après une conférence faite dans l'Hôtel-Dieu de la Forêt de Limon, entre Saint Symphorien d'Ozon et la ville de Vienne, apporta le calme à cet orage. Le commerce fut rétabli entre les sujets des deux Etats par Béraud, archevêque de Lyon, Guillaume, archevêque de Vienne, Nicolas de Biens et Bienvenu de Compeys, arbitres nommés par le Dauphin et par le Comte ». Sans amener une paix définitive, la Conférence aboutit du moins à une trêve d'une année. (1)

(1) Nicolas Chorier. *Histoire Générale du Dauphiné*. T. 2, page 180.

VIII

PLANTATION DES LIMITES DU DAUPHINÉ, A N.-D. DE LIMON, EN 1497, PAR LE CONSEILLER AU PARLEMENT ANTOINE MULET ET LE PRÉSIDENT DES COMPTES JEAN DE CHAPONNAY.

A la tête du couvent était un Ministre ou Prieur. Le plus ancien des vingt-huit Prieurs dont nous avons pu recueillir les noms, est François de Rivolas, originaire de Tullins, dont Guy Allard a vu dans la Chambre des Comptes une reconnaissance passée en 1385. Les armes des Rivolas, bien conservées, sont gravées sur une nervure d'une ancienne chapelle attenante au chœur : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'argent en pointe.

Soixante ans plus tard (1), nous rencontrons le nom d'un autre Prieur, également dans un registre de la Chambre des Comptes. Il figure, à l'occasion de la révision des feux à Saint Symphorien, en

(1) Archives de l'Isère. *Chambre des Comptes*. Viennois. (B. 2741)-(B. 2764).

1448, dans la liste des clercs vivant cléricalement. C'est Nicolas de Tornero, Recteur de Limon. Dans la révision des feux de 1451 le Frère Maxime de Tordone a le titre de Recteur de la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie de Limon.

Le 22 février 1489 (1), Messieurs de la Chambre des Comptes, ayant envoyé un commissaire pour juger les réparations nécessaires au château et place de Saint-Symphorien d'Ozon, trois notables sont consultés. L'un d'eux est le prieur de Notre-Dame de Limon, Philippe Colombier.

Un registre de la Chambre des Comptes (2) qui va de l'année 1253 à l'année 1497, offre un particulier intérêt, dans la délimitation du domaine delphinal qui s'étend jusqu'à Limon, en 1497. Le Procureur général dans une Requête adressée au Parlement signale les empiètements commis par les seigneurs des châtelainies voisines de Saint-Symphorien d'Ozon, sur la juridiction delphinale dudit lieu, et demande une enquête. Comme suite à cette demande, Jean de Foix et d'Etampes, gouverneur du Dauphiné, désigne comme commissaires chargés d'informer, un conseiller au Parlement, Antoine Mulet, et le Président des Comptes, Jean de Chaponnay. Ceux-ci citent à comparaître à Saint-Symphorien le ven-

(1) Archives de l'Isère. *Chambre des Comptes*. (B. 3129).

(2) Archives de l'Isère. *Chambre des Comptes*. (B. 3434).

dredi, 6 octobre, les seigneurs de Marennes et de Corbas, et le 7 octobre Jean de Moysieu, prieur commandataire de Ternay, dépendant de l'abbaye de Cluny. Après avoir planté une borne à Crapon où l'on en trouve encore une aujourd'hui, les commissaires dînent à Communay et se dirigent à Limon, accompagnés de deux chanoines représentant le Chapitre de Vienne, de qui dépendait Communay. Pour couper court aux contestations à l'avenir, il fut convenu qu'on devait planter et enfoncer des bornes apparentes ou poypes. L'expression poype désigne une élévation de terre artificielle, de forme conique. Nous en avons un spécimen bien conservé dans le tertre qui supporte la célèbre borne milliaire romaine de Solaise. Le procès verbal de 1497 décrit avec précision la borne de Limon, dont l'emplacement concorde parfaitement avec celui de la borne que l'on voit aujourd'hui. « C'est sur le bord de la route en montant un peu au-delà de l'église de Notre-Dame de Limon au pied de la terrasse appelée *lou glacis* une grosse borne de pierre ronde portant en caractères sculptés les mots : LIMITE DU DAUPHINÉ, faisant limite entre les mandements de Saint-Symphorien et de Communay ». Pour les mieux distinguer, certaines bornes étaient peintes en rouge, d'autres en noir. Celle de Limon était blanche.

Ce document officiel de 1497 parle de Limon comme d'un sanctuaire de Notre-Dame bien

connu (1). C'est encore ce que prouve un testament fait à Saint-Symphorien, le 20 octobre 1499 où Frère Nicolas Bonisson, exécuteur testamentaire, est désigné sous le titre de Ministre de la chapelle de Notre-Dame de Limon. On trouve aux Archives de Grenoble, dans la caisse du Viennois, une commission du Parlement de Grenoble du 13 août 1517 pour faire une enquête en faveur du Prieuré de Notre-Dame de Limon. L'enquête y est jointe. Dans un « pouillé » du diocèse de Vienne en 1523, sous l'en-tête de l'archiprêtré de Communay, le Prieur de Limon près Vienne est taxé cinq livres. Un dénombrement fait (2) par devant le vi-bailli de Vienne signale les ressources du monastère en 1540. « Le 10 août de cette année, Frère Claude Roset, Ministre de la Chapelle Notre-Dame de Limon près Vienne, de l'Ordre de la Trinité Rédemption des Captifs, déclara posséder à cause de la dite chapelle en cens directs dans les lieux de Saint-Symphorien d'Ozon, Marennès, Sérézin, Solaise, Communay, Seyssuel et lieux circonvoisins, vingt-six bichets de froment, vingt galines, huit poulets et quatre livres seize sols, le tout monnaie du Roi sous les cens de quatre bichets de froment. »

(1) Le Laboureur. *Les Mesures de l'Île Barbe*, nouvelle édition par Guigue, T. I. P. 590.

(2) Archives de l'Isère, Viennois. 5. S. V. P. 94.

IX

ENTREVUE A LIMON, EN 1562, DU BARON DES ADRETS ET DU DUC DE NEMOURS. — DES ADRETS RENONCE A COMBATTRE LES CATHOLIQUES.

Bien après les incursions du comte de Savoie, ce furent les combats acharnés entre huguenots et catholiques. Nous en avons une preuve dans la conversion, après de longues lutttes, accomplie à Notre-Dame de Limon, du féroce Baron des Adrets. Son nom est resté dans nos régions le symbole de toutes les atrocités, commises contre les personnes ou les églises, dont tant de vieilles statues ont été mutilées par ses ordres.

Ses soldats laissèrent à Saint Symphorien un triste souvenir de leur passage. Ils y avaient dépouillé les prêtres de tout, ne leur laissant que leur chemise.

Sans doute la conversion de des Adrets fut loin d'être désintéressée. Il se sentait impuissant à soutenir la lutte, et objet de dégoût même pour ses coreligionnaires. Quant au sort qui l'attendait s'il venait à tomber entre les mains des catholiques, il est nettement indiqué par cette lettre du roi.

Charles IX à Maugiron, son lieutenant en Dauphiné, le 2 mai 1562 (1) : « S'il est possible, vous ne faudrez de faire dextrement et secrètement mettre la main sur le collet au baron des Adrets, afin de lui faire recevoir puis après, le châtiment et punition qu'il a mérité. »

Des Adrets était entré sans coup férir à Vienne, le 2 mai 1562. Il s'était emparé des trésors des églises, avait pillé les monastères, ouvert les tombeaux et jeté au vent la poussière des morts. Mais le 28 septembre, battu à Roussillon il fut forcé de se retirer à Lyon. Le 2 novembre il y eut une nouvelle bataille au lieu des Portes de Lyon à Vienne, entre les Huguenots établis à Saint-Symphorien d'Ozon et les troupes de Nemours. Telle était la situation quand des Adrets fit demander au duc de Nemours d'avoir avec lui une entrevue à Limon. Écoutons le récit qu'en fait Chorier (2) :

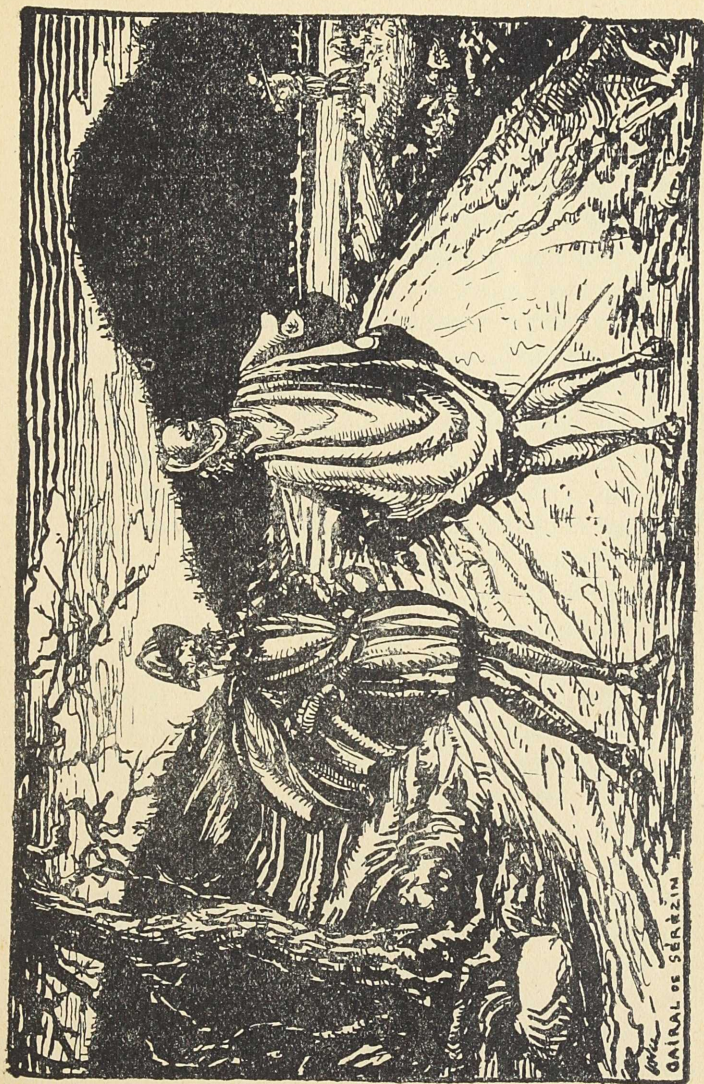
« Des Adrets, s'étant campé entre Vienne et Lyon, aux environs de Saint-Symphorien d'Ozon tint enfermé le duc, et cependant Soubise eut la liberté de faire entrer à Lyon et vivres et munitions, comme pour y soutenir un siège, comme il en était menacé. La cavalerie des Adrets, suivie d'une partie de son infanterie, fit des courses

(1) H. de Terrebasse, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron*.

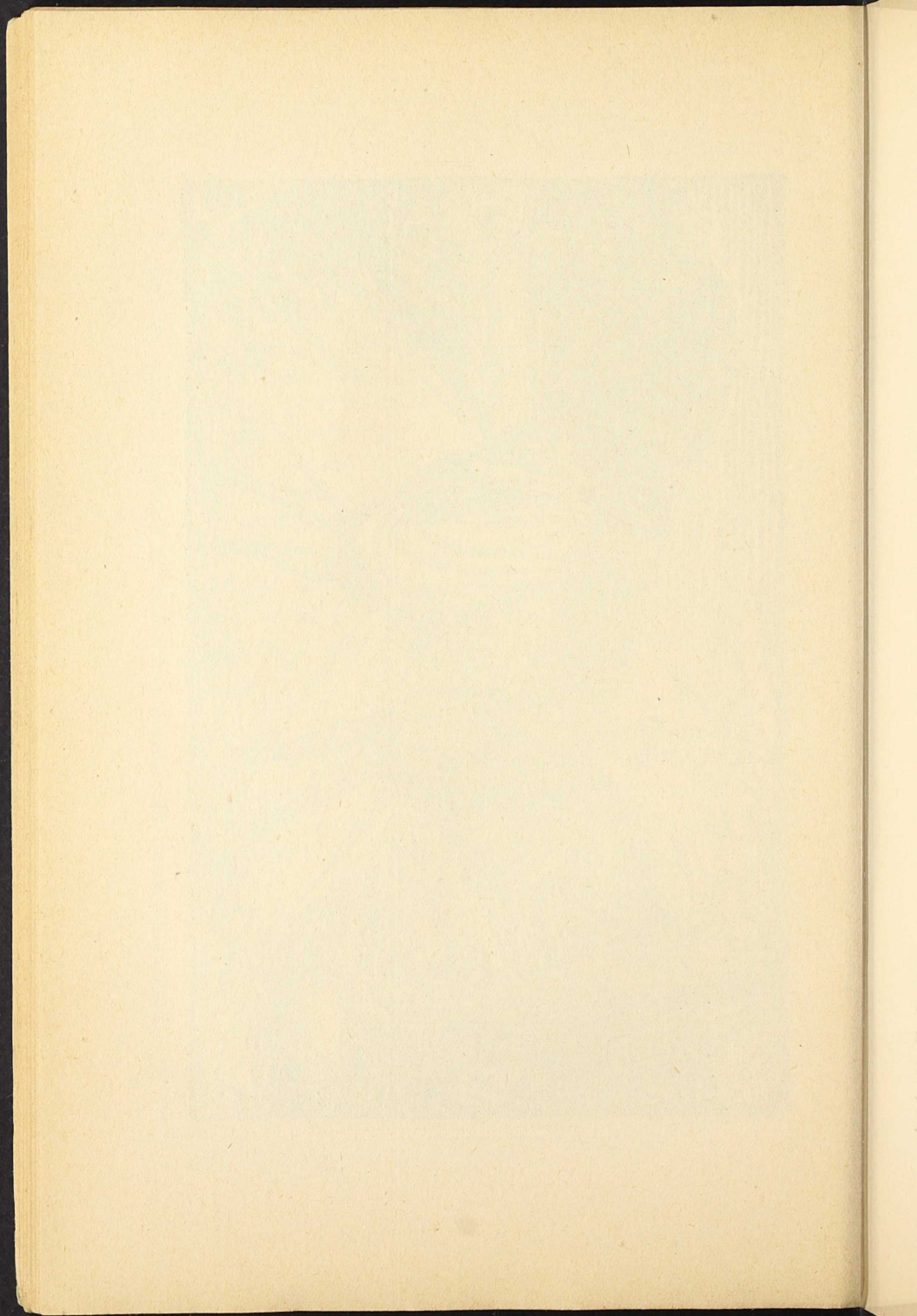
(2) Nicolas Chorier. *Histoire Générale du Dauphiné*. T. 2 p. 57

jusqu'aux portes de Vienne, et le 2 novembre il se fit entre elles et les Compagnies de gens d'armes du duc de Savoie et du duc de Nemours, soutenues de quelque infanterie, dans la plaine de la Recluserie, une escarmouche qui dura trois heures. La Marche, Guidon de la Compagnie de Nemours, et Claude Girard Saint Paul y moururent du côté des catholiques. Celui-ci eut la tête emportée d'un coup de canon tiré du camp même du duc, et son cheval l'emporta sans tête assez loin, tant il était ferme dans la selle et bon cavalier. Ils furent ensevelis dans l'église Saint Maurice. Néanmoins des Adrets n'était pas satisfait de Soubise, et encore moins du Prince : et son chagrin le porta à désirer la fin de la guerre.

Ce fut le 15 du mois de novembre qu'il commença à s'ouvrir. Ce jour-là, étant à Saint-Symphorien d'Ozon, il écrivit au duc de Nemours, par un de ses domestiques qui lui était affidé. Le prétexte de sa lettre fut que deux Italiens qui servaient sous lui, avaient été pris par les Catholiques. Il pria le Duc de les lui renvoyer : après, passant à ce qui regardait son intérêt particulier et celui de la cause publique, il se justifiait du blâme de cruel et d'impitoyable, et ajoutait que ce n'était ni ambition ni espérance de faire mieux ses affaires qui lui avait mis les armes à la main : qu'il était prêt à les quitter, et toutes ses prétentions au gouvernement de Dauphiné sous des conditions justes et raisonnables, et si on assurait le repos et



ENTREVUE DU BARON DES ADRETS ET DU DUC DE NEMOURS A LIMON, EN 1562.



Le salut de ceux qui faisaient profession de la Religion, que les Edits du Roi protégeaient, et que néanmoins on ne laissait pas de persécuter. Le Duc, qui pénétra facilement dans son esprit, lui renvoya Gaspard de Bérenger, seigneur du Guast, qu'il avait pris quelques jours auparavant, et Duchon, l'un de ses domestiques, pour le tâter. Ce fut par le ministère de celui-ci qu'une entrevue entre lui et le Duc fut résolue au 18 du même mois. Le maréchal de Brissac, sous lequel des Adrets avait servi dans les guerres du Piémont lui avait en même temps donné avis des mauvais offices que lui rendaient auprès du Prince et de l'amiral de Chatillon les principaux de son parti. Il lui avait même mandé copie des lettres de l'amiral au Cardinal de Châtillon, son frère, où il était traité d'insolent, d'insupportable et de furieux, et où il voyait nettement que l'on avait proposé de l'arrêter. Brissac pour le détacher entièrement, lui faisait tout espérer, s'il voulait prendre parti dans les troupes du Roi ; et, s'il voulait demeurer neutre, il s'obligeait de lui faire toucher cent mille écus dans Strasbourg, où cependant le Roi agréerait qu'il se retirât. Toutefois sa colère n'eut pas dans cette occasion l'empire qu'elle avait eu sur son esprit en tant d'autres. Il ne voulut rien faire par impétuosité. Il rassembla quelques-uns des principaux commandants, et leur proposa que le duc de Nemours désirait de s'aboucher avec lui pour chercher ensemble les moyens de pacifier le Dau-

phiné, et qu'il n'avait rien voulu conclure sans leur participation. Leur réponse fut qu'il ne le fallait nullement sans celle de Soubise, et qu'ils voyaient tant de dangers si l'on entrait en conférence avec le Duc, qu'ils auraient de la peine à se résoudre à y consentir, si Soubise ne l'approuvait pas. Mais des Adrets qui s'était engagé, leur défera peu. Il continua cette négociation : les otages furent donnés de part et d'autre, le lieu de l'abouchement pris. Soubise qui vit bien qu'il ne pouvait l'empêcher, feignit d'y consentir, disant que cette négociation était de telle conséquence qu'il ne connaissait personne capable d'y être employé ni d'y réussir que des Adrets. Le comte de Montrevel et Maudelot furent les otages du Duc, et Ponsonas et Blacon ceux du Baron. Ils se rencontrèrent au deçà de Saint-Symphorien et du bois de Limon ; et le Duc et le Baron ayant à s'entretenir de choses qui ne demandaient pas des témoins, s'écartèrent de leurs troupes vers le chemin qui conduit à Ternay. Ce que le Duc et le Baron traitèrent ensemble ne consista qu'aux moyens de calmer les troubles de la Province, le Duc demanda qu'il y fût reconnu avec l'autorité que le roi lui avait donnée, que les ministres qui étaient accusés d'être les auteurs de tous ces mouvements fussent renvoyés pour quelque temps, et que cependant il suffît aux Huguenots de n'être point recherchés pour la Religion et de jouir dans leurs maisons de la liberté de conscience qu'ils désiraient si ardem-

ment. Le Baron répondit qu'il convoquerait au plus tôt les États de la Province et les chefs de la noblesse de son parti, à qui il ferait ces propositions, et que pour lui il n'aurait jamais d'autre résolution que d'exposer sa vie pour le service du Roi et pour le repos de l'Etat. Des Adrets, après le refus de Soubise, vint trouver le Duc à Vienne, et conclut avec lui le 20 du mois de novembre une trêve de 12 jours qui fut continuée jusqu'au 16 décembre. »

Tel est le récit de Chorier. Quels que soient les motifs qui aient inspiré à des Adrets cette détermination, il est certain que depuis l'entrevue à Notre-Dame de Limon il ne prit plus jamais les armes contre les catholiques. Il combattit même dans leurs rangs pour la première fois au siège de la Côte-Saint-André, par Gordes. Il persévéra dans sa conversion jusqu'à la mort et fut enterré dans l'église de La Frette.

Cette conversion ne nous donne-t-elle pas un motif de reconnaissance de plus envers la Vierge de Limon ?

X

PROCÈS AU SUJET DE LA NOMINATION DES PRIEURS.

Tandis qu'autour du sanctuaire de Limon, les seigneurs, ambitieux d'agrandir leurs domaines, où les ennemis de la foi chrétienne engagent de continuelles guerres, les Religieux Trinitaires au sein de leur monastère ne sont pas exempts eux-même de toute agitation. A la mort des prieurs, des procès surgissent entre ceux qui aspirent à la succession. La cause en est surtout la multiplicité des pouvoirs qui prétendent au droit de nommer les prieurs. Ainsi voyons-nous Frère Paillasson, pourvu de Limon en 1568 à la mort de Claude Roset, soutenir plusieurs procès (1). Un factum de la Bibliothèque Nationale nous le montre en conflit pendant quatre ans avec Pierre Maugrey, qui resterait Prieur de Limon. D'après les Archives de Grenoble (2), il eut un procès avec Frère Jean Bachelier qui finalement fut Prieur. Frère Jean Paillasson avait bien quelque raison d'être irrité, à l'en croire du moins. Car il avait été pourvu

(1) Bibliothèque Nationale. *Factum* 29296 ; *Factum* 3641

(2) Archives de l'Isère. *Prieuré de Limon*. H. 23.

par Monseigneur le Révérendissime Légat d'Avignon du Prieuré de Notre-Dame de Limon, par Bulles du 19 juillet 1568 dûment expédiées en la Légation d'Avignon, et avait pris possession en vertu de ces Bulles le 5 août suivant. Il ajoute qu'il a toujours fait faire le divin service attaché au Prieuré. Or après 14 ans de légitime possession, il est mis à la porte de son monastère violemment par un nommé Cléménçon, dit capitaine La Tournelle, agissant au nom de Frère Jean Bachelier. Celui-ci se disait pourvu du Prieuré par le général des Trinitaires ou Mathurins de Paris. Paillasson prétend que Bachelier ne peut tenir Limon que de son Ordinaire, et que son Ordinaire est l'archevêque de Vienne et non le général des Mathurins de Paris.

En 1608 (1), Philippe de Melat pourvu de Limon par le Pape fut troublé par Frère de La Grange, pourvu par le général des Trinitaires. De La Grange fait une plainte au bailliage de Vienne et s'adresse au Grand Conseil ; puis il se désiste. Sans doute parce que le général des Trinitaires, pour acquérir dans son Ordre un sujet éminent, avait donné à Melat l'habit de Trinitaire à Paris. En 1608 le bail-

(1) Nous devons la connaissance de ces Factums à l'obligeance de l'éminent bibliothécaire de l'Arsenal, M. Deslandres, qui a bien voulu nous faire profiter des longues recherches nécessitées par la composition de son magistral ouvrage sur *l'Ordre des Trinitaires*.

liage de Vienne et le Parlement de Grenoble adjugent Limon à Melat.

Chevalot de la Magdelaine est maintenu en possession du Prieuré de Limon parce qu'il y a été nommé par le général des Trinitaires. C'est une jurisprudence qui s'établit.

Un autre procès présente par sa conclusion un intérêt tout particulier pour Limon. Il consacre les droits du Général des Trinitaire à nommer lui-même le Prieur, et établit que le Couvent a toujours observé fidèlement les Règles de l'Ordre notamment en ce qui concerne le devoir de l'hospitalité et la contribution à la Rédemption des Captifs.

Frère Denis Jacques Houdry venait de mourir très âgé, le 30 juin 1753, neuf jours seulement après avoir démissionné entre les mains du Général, Frère Guillaume Lefèbvre, qui lui avait donné pour successeur Frère Honoré Gairoard, Chanoine Régulier de l'Ordre de la Très Sainte Trinité. De son côté, Frère Jean Jacques Borin, Chanoine Régulier de Saint-Augustin, Ordre de Saint Antoine curé de Communay, demanda à être mis en possession du Prieuré de Notre-Dame de Limon. Pour aboutir plus vite, il s'embarqua sur le premier bateau partant pour Avignon afin d'obtenir des provisions de la Légation d'Avignon. Mais malgré sa diligence, il fut complètement débouté par un arrêt du Grand Conseil, rendu le 1 septembre 1756, la 42^e année du règne de Louis XV, qui

« maintint Frère Gairoard en la possession et jouissance de la Ministrierie de Limon, sous le devoir de l'hospitalité et la charge de contribuer à la rédemption des Captifs, conformément à la Règle et à la Constitution de l'Ordre de la Sainte Trinité. » Pour obtenir cet arrêt, le Prieur de Limon, n'ayant pu montrer l'acte de réunion des Frères de Limon aux Religieux Trinitaires, ou l'acte de fondation de ce monastère, prouva pour se maintenir en possession, que le monastère de Limon avait toujours affecté le tiers de ses revenus au rachat des captifs.

XI

LES TRINITAIRES EXERCENT L'HOSPITALITÉ, SOIGNENT LES MALADES, SE DÉVOUENT AU RACHAT DES CHRÉTIENS ESCLAVES DES TURCS (1).

Si l'Hôtel-Dieu de Limon avait parfois des hôtes illustres comme le Dauphin et le Comte de Savoie, ou le Baron des Adrets et le Duc de Nemours, il en recevait continuellement de bien

(1). *Etat actuel de l'Ordre Trinitaire.*

Bien que peu connus en France, les Religieux Trinitaires existent toujours. Leur maison généralice se trouve à Rome, à Saint Chrysogone au Transtévère. (C'est dans cette basilique que repose le corps de la bienheureuse Anne Marie Taigi, tertiaire trinitaire). L'Ordre conserve des maisons en Italie, en Espagne, Autriche et Roumanie, dans l'Amérique du Nord, Etats-Unis, Canada, à Cuba, et dans l'Amérique du Sud, en Argentine et au Chili. En Afrique la Préfecture Apostolique du Bénadir et tout prochainement une mission dans l'Equateur. En France une Procure à Marseille, et deux autres monastères momentanément fermés.

Le but de l'Ordre n'a jamais été exclusivement le rachat des captifs, mais le dévouement à toute œuvre de miséricorde spirituelle et corporelle. Dans les Bulles Pontificales il est appelé : Ordre Hospitalier de la Sainte Trinité et des Captifs. On voit combien est vaste le champ d'action des Religieux Trinitaires et combien est à souhaiter leur développement. Leur histoire montre d'ailleurs qu'ils se sont toujours magnifiquement acquittés de leur mission.

humbles, qui étaient l'objet d'une affectueuse tendresse, c'étaient les pauvres de Jésus-Christ.

Les Religieuses Trinitaires.

Il y a actuellement quinze monastères de Religieuses Trinitaires cloîtrées en Espagne et dans l'Amérique du Sud (Pérou et Chili). Il existe en outre une dizaine de Congrégations de Religieuses Trinitaires non cloîtrées.

Les Religieuses Trinitaires de Valence.

Cette Congrégation est des plus florissantes en même temps que la plus ancienne. Elle est très connue en France où l'on admire beaucoup son dévouement sans mesure. Ne pouvant énumérer toutes les maisons où ces Religieuses, portant la croix rouge et bleue sur fond blanc, se dévouent aux malades, aux vieillards et aux orphelins, nous nous bornerons à la région qui avoisine Notre Dame de Limon, le Dauphiné et le Lyonnais.

Isère :

Voiron : Hôpital. — Saint-Marcellin : Hôpital. — Thodure : Patronage. — Marcollin : Visites à domicile. — Vienne : Hôpital, Orphelinat. — Marciolles : Patronages, Visites à domicile. — Saint-André le Gaz : Patronage. — Tullins : Hôpital. — La Côte Saint-André : Hôpital. — Grand Lemps : Hôpital. — Péage de Roussillon : Hôpital.

Drôme :

Montélimar : Hôpital. — Saillans : Patronage, Visites à domicile. — Valence : Maison-Mère, Clinique Saint Joseph. — Crest : Hôpital, Orphelinat.

Hautes-Alpes :

Briançon : Hôpital. — Embrun : Hôpital.

Rhône :

Lyon : Providence.

Loire :

Saint-Chamond : Asile de vieillards.

Les Trinitaires, fondés en 1198, exerçaient à Limon les devoirs de l'hospitalité. Les voyageurs nombreux étaient reçus au monastère, suivant cette prescription de la Règle : « Les hôtes seront bien reçus et cependant invités à se contenter de l'ordinaire du couvent. » N'est-ce pas cet accueil bienveillant qu'exercent encore dans nos Alpes les Religieux du Saint-Bernard ? Parmi les passants il y avait des malades, qui, sachant qu'ils trouveraient à Notre-Dame de Limon le gîte et les soins, y dirigeaient volontiers leurs pas. On entourait de sollicitude leurs âmes et leurs corps, comme l'indique cette règle : « Le malade sera confessé le jour de son entrée à l'hôpital. — Tous les soirs, au moins dans les hôpitaux, on priera devant les pauvres pour l'Église romaine et toute la chrétienté. »

Durant plusieurs siècles (1), il n'y eut pas d'autre maison de Trinitaires entre Arles et Troyes, sur le centre de passage des chrétiens libérés, que Notre-Dame de Limon. C'est dire combien devait y être grandement exercée l'hospitalité. Si M. Deslandres a pu écrire que les Trinitaires furent toujours très pauvres, combien cela fut-il vrai surtout pour ceux de Limon. Leurs Règles leur prescrivaient une rigoureuse pauvreté. Les religieux Trinitaires ne pouvaient avoir ni faucons,

(1) Deslandres. P. 181-85.

ni chiens, ni cheval de luxe, ni palefroi, ni couteau, ni poignard, ni bourse, ni montre. Il leur était même d'abord interdit de se servir de cheval pour leurs longs voyages, ce qui fut reconnu impraticable, puisque c'était alors le mode ordinaire de voyager. La pauvreté des Trinitaires jointe à leur charité héroïque, qui allait jusqu'à prendre eux-mêmes la place des esclaves, en attendant leur rachat, leur gagnait la sympathie et leur valait des ressources pour leurs œuvres. C'est ce qui s'est réalisé à Limon, dont le rayonnement bienfaisant de prières et de dévouement s'est exercé en dépit des guerres continuelles qui se livraient dans cette contrée, si convoitée à cause de sa richesse, si exposée à cause de sa situation sur le grand passage de Vienne à Lyon.

Les Dauphinois se montrèrent généreux envers Limon. Ils fournirent non seulement des sujets, puisque nous connaissons plusieurs Prieurs originaires de Saint-Symphorien, mais des terres dont la liste au XVIII^e siècle ne comprenait pas moins de soixante-dix-huit domaines (1). Il est vrai qu'un seul était important, celui qui entourait le sanctuaire et le couvent et dont deux plans détaillés dressés en 1757 sont conservés aujourd'hui. Le Prieuré avait aussi une maison à Saint-Symphorien. Certains fermages sont tout petits, tel

(1) Archives du Rhône. *Fonds des Trinitaires*.

celui dont les deux terres réunies « arrivent annuellement à 3 coupes de froment, 3 quarts de poule et 1 obole, ce qui fait pour 4 annualités au 1^{er} novembre 1769, 3 bichets de froment, 3 poules et 4 oboles. » Les domaines de Limon se trouvaient surtout sur Communay, Marennnes, Simandres, Saint-Symphorien, Chuzelles. Les Religieux de Limon rendent volontiers service aux paroisses voisines, remplaçant les curés lorsqu'ils s'absentent ou même assurant les offices en attendant la nomination d'un curé. Ainsi en 1756, Frère Arthuys, Trinitaire, desservant la Chapelle de Limon, commis pour la desserte de la paroisse de Simandres par le curé Garrambois absent, baptise Claude de Bion le 23 septembre et signe l'acte de Baptême avec le parrain Claude Bullion, fermier à la Grange Haute.

En 1668, messire de Berthier, Prieur de Limon, fait le service religieux à Sérézin. En 1669, les habitants désirant avoir un curé à eux, adressent une requête dans ce sens à l'archevêque de Vienne.

Malgré la rémunération des services rendus et les revenus de leurs fermages, les Trinitaires avaient tant de dépenses à faire pour l'hospitalité et surtout l'œuvre de Rédemption, qu'ils étaient réellement pauvres dans tous leurs couvents.

Nous le voyons dans un acte de 1702, où Frère Roubaud, Prieur de Limon, qui est nommé à Châlons-sur-Marne, et Frère Fadois, Prieur de Châlons pendant dix ans et qui est nommé à

Limon, s'engagent à payer leurs dettes respectives. « Les charges indispensables, est-il dit, excédant beaucoup les revenus, le supérieur n'a pu faire subsister le couvent que par un secours très considérable, tiré de sa famille ou d'autres personnes. »

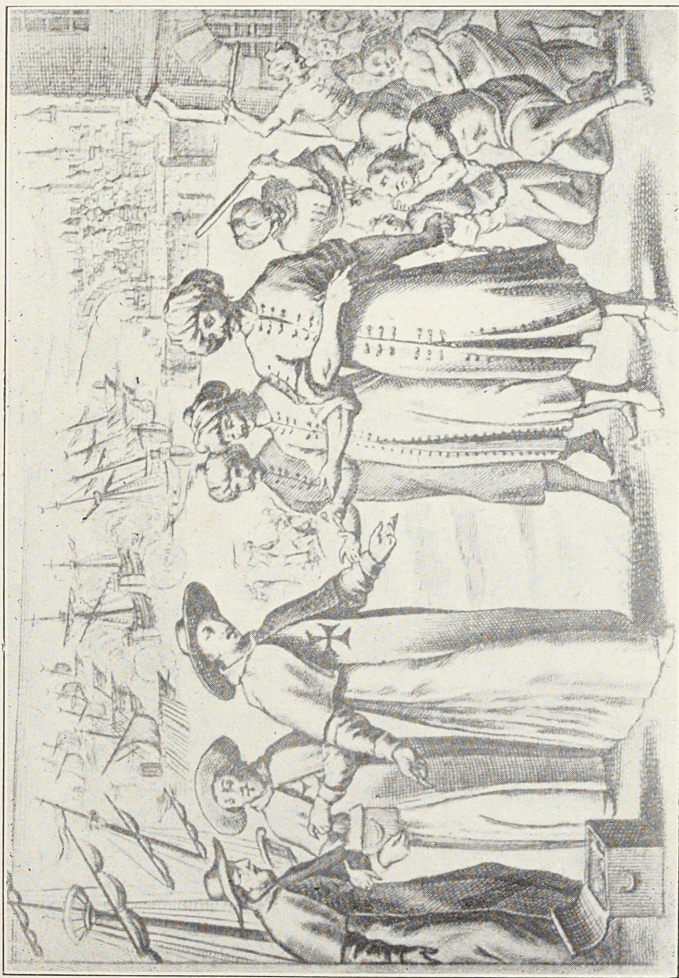
Frère Audibert, secrétaire du Général des Trinitaires de Paris, écrivant au ministre de la maison de Lyon, le 30 octobre 1786, au sujet de l'arrêt du 1^{er} septembre 1756, cité plus haut, écrit ce qui suit : « Cet arrêt prouve que Limon est une Ministrierie de l'Ordre, et non pas un bénéfice simple, ce qui fait beaucoup aux yeux surtout des prélats qui comme nos seigneurs les archevêques de Lyon et de Vienne ne sont pas faits pour glisser sur les principes. Notre Ordre, tout le monde le sait, a pour objet spécial une œuvre de miséricorde, le rachat des captifs. »

La maison de Limon fut toujours fidèle à remplir cette mission. Même au XVIII^e siècle, alors qu'il préféra le séjour de Saint-Symphorien à celui de Notre-Dame de Limon, où il gardait pourtant sa chambre au-dessus de la cuisine, le prieur s'employa très activement à racheter les pauvres esclaves. Un mandement de l'archevêque de Lyon (1), Antoine de Malvin, du 26 mars 1766, nous aide à comprendre l'importance de cette mission de charité, en même temps qu'il montre les exigences

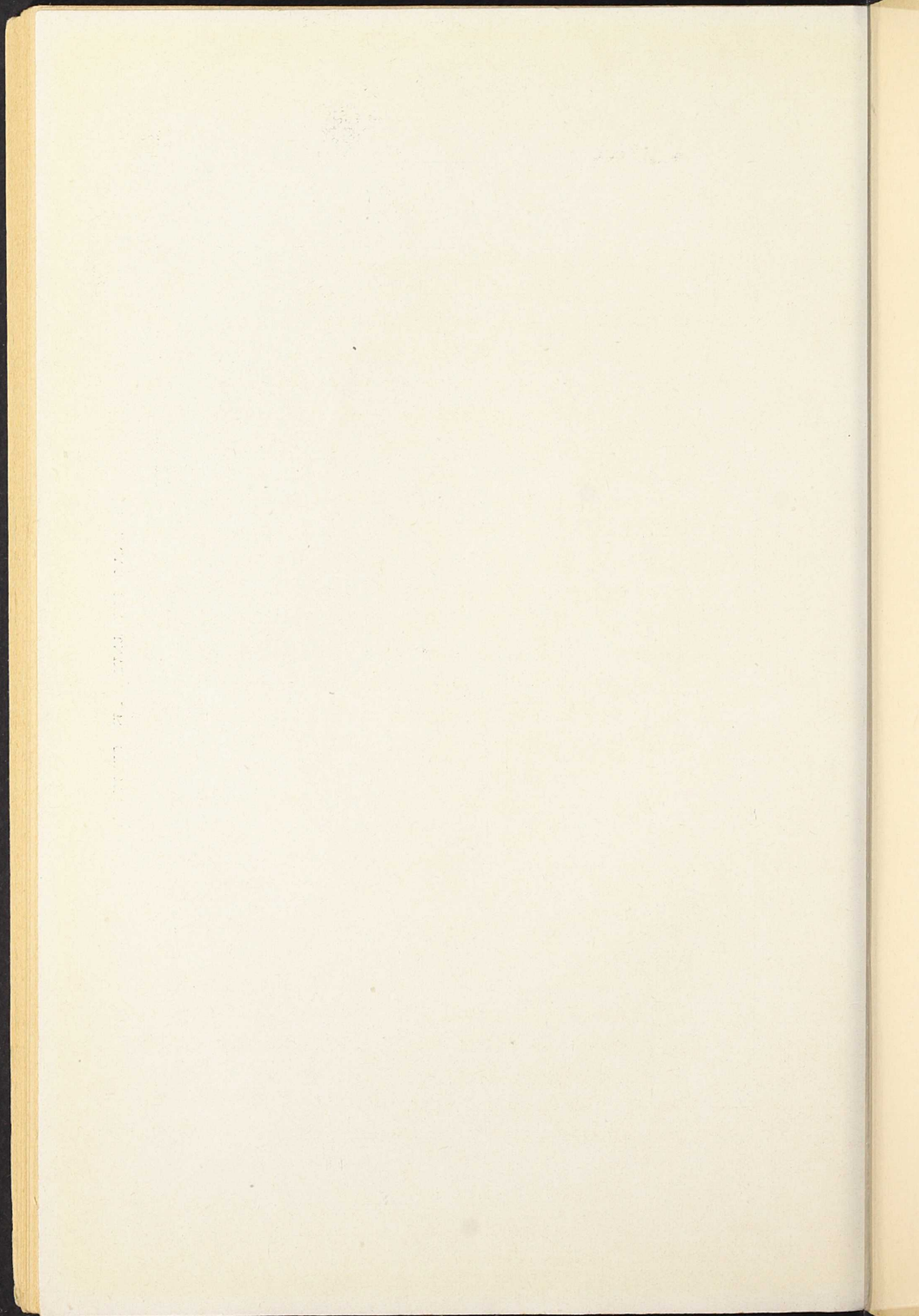
(1) Archives communales de la Ville de Lyon. GG. Vol. 19, page 232.

des Turcs dans les marchés conclus avec les rédempteurs. Il s'agit des Français captifs dans le royaume de Maroc.

« Il y a peu de mois, mes Très Chers Frères, que vous avez vu avec consolation près de cent de nos concitoyens arrachés à une dure captivité. Vous les avez reçus comme en triomphe, mêlant vos cris d'allégresse aux larmes de joie qu'ils versaient, vous avez applaudi au zèle des Religieux de la Trinité et de la Merci qui s'étaient exposés aux fatigues d'un pénible voyage et aux insultes d'une nation barbare, pour racheter tant de malheureux. Ce que vous avez entendu des maux, des peines, et des travaux excessifs que ces captifs avaient supportés dans cette terre étrangère et brûlée par les ardeurs du soleil, vous a attendri sur leur sort. Combien plus devez-vous l'être sur celui de ceux qui sont restés dans ce lieu d'exil. Flattés d'abord de leur délivrance, à l'arrivée de ces charitables Religieux, ils sont restés dans les fers et y gémissent sans consolation, voyant leur espérance frustrée ou différée pour longtemps. Le roi touché du malheur de plus de deux cents de ses sujets qui sont encore esclaves dans le royaume de Maroc, et instruit que la circonstance est favorable pour les retirer de captivité, puisque le Souverain de cet Empire demande comme une condition de la paix et du traité, qu'il souhaite faire avec Sa Majesté que l'on paie incessamment leur rançon ; mais, sachant que les fonds destinés à cette bonne œuvre



TRINITAIRES RACHETANT LES CAPTIFS.



sont épuisés par le dernier rachat, et que l'on exige trois mille six cent ou même quatre mille livres par esclave, Sa Majesté nous a fait savoir par sa lettre du 31 janvier dernier, qu'elle souhaite que nous fassions dans notre diocèse une quête générale et extraordinaire pour en employer le produit à la délivrance de ses sujets qui sont dans la captivité.

Quelque éloignés que soient de nous ces malheureux, en réfléchissant sur leur triste situation, vous entendrez au fond de vos cœurs, mes Très Chers Frères, leurs gémissements et leurs plaintes amères. vous les verrez, pour ainsi dire, séparés de leurs proches et de leurs amis, exposés aux caprices et à la cruauté de maîtres barbares et infidèles, manquant des choses les plus nécessaires, et forcés aux travaux les plus durs, tendre les bras vers leur patrie et implorer votre secours.

Ce qui doit augmenter notre sollicitude pour tant de nos frères qui sont dans la souffrance, c'est la crainte que la dure captivité où ils sont détenus, ne nuise à leur foi. Eloignés de toute instruction, privés de la participation des Sacrements, des spectacles de la religion, des visites de ses ministres, et de toute consolation humaine, vivement pressés et souvent maltraités par des maîtres durs et zélés pour leur fausse secte, qui se font une gloire et un mérite de la faire embrasser par des chrétiens. Combien la tentation d'adoucir ou de rompre leurs fers et de s'assurer un sort tolérable,

en se rendant à leur importunité et persécution, ne leur est-elle pas dangereuse ! Ne négligeons rien, mes Très Chers Frères, pour tirer ces membres de Jésus-Christ d'un état si dur pour cette vie, et si périlleux pour l'autre. »

Lorsqu'ils avaient réuni les ressources suffisantes pour entreprendre le voyage chez les Turcs et leur payer la libération d'un certain nombre d'esclaves, les Trinitaires se mettaient en route. (1) C'est le cas des quatre ministres, élus par le Chapitre général de 1539, partis au printemps suivant, après avoir reçu la bénédiction du Général. Ils ont laissé un curieux récit de voyage que nous citons intégralement.

(1) Deslandres. Tome 2, p. 359.

XII

CURIEUX VOYAGE DE LYON A VIENNE ET GRENOBLE EN 1540 DES RÉ- DEMPTEURS ALLANT CHERCHER DES CAPTIFS AUX PAYS BARBARESQUES.

« Le vendredi 7^e jour de mai 1540 (1), après avoir dîné, montâmes à cheval, et pensant aller coucher à Saint-Symphorien, passâmes par la ville dudit Lyon, et quand ce vint à passer la porte du Rhône, trouvâmes plusieurs sergents et gardes qui gardaient la dite porte, par lesquels fûmes interrogés et contraints de payer l'issue de la dite ville, car en ce lieu toutes gens, tant de pied que de cheval, soient gens d'église ou non, payent traverse ou chaussée, l'homme à pied un denier, et l'homme à cheval, deux. Finalement, après avoir été par eux interrogés qui nous étions, et où nous allions, fûmes contraints mettre le pied à terre, et fûmes fouillés, et ils trouvèrent que nous portions

(1) Deslandres. *Les Trinitaires*. Tome 2, pièce N° 117-1540
Extrait du journal anonyme du voyage de rédemption. (Arch. de
l'Aube, 21 H 1, carton).

argent (1), et nous mirent en leur logis, où ils se boutent pour garder la dite porte, auquel lieu nous fut dit, qu'il était défendu, de par le roi, de transporter ni or ni argent, sans le congé du roi ou du maître des ports, et de ce n'en savions rien. Et pour ce qui s'efforçaient de nous ôter notre argent, je me portais pour appelant, et requis que nous fussions menés à la justice du dit Lyon ; ce qui fut fait ; auquel lieu, où est le plaidoyer, se trouvaient les gens du roi ; et fûmes dépouillés, et ils prirent notre argent. En ces entrefaites, le ministre d'Etampes (Louis Lécuyer) qui nous avait laissés au sortir du dit Lyon, qui jà était à moitié chemin de Saint-Symphorien, arriva et montra notre mandement du roi aux dits gens du roi, avec notre commission de l'Ordre (commission de rédempteurs donnée au chapitre général) dont ils furent ébahis ; néanmoins il fut dépouillé comme nous, et fut baillé notre argent entre les mains du Receveur du roi en garde.

Le samedi matin vint à nous un homme de bien, le trésorier Prunier, qui nous délivra 25 écus soleil, pour appliquer à l'œuvre de rédemption.

Ce dit jour les dits gens du roi, voyant que notre mandement du roi portait qu'on ne nous fit empêchement, ni à notre or ni à notre argent, ne savaient ce qu'ils devaient faire, mais sollicitâmes.

(1) L'argent de la rédemption.

en diligence, tellement qu'il fut dit par eux que notre or et argent nous serait rendu et délivré, en baillant caution dedans la dite ville, laquelle caution serait tenu dedans six mois rapporter certification authentique, comment les dits or et argent auraient été employés à la rédemption des chrétiens, ou autrement seraient confisqués au roi. Ce dit jour trouvâmes un marchand au dit Lyon, nommé François Garin, demeurant au dit lieu, natif de Bourg en Bresse, qui nous plégea en nous délivrant sept mille livres et avec lequel nous fimes marché de nous mener en Barbarie ou faire mener, et de nous rendre notre argent ou marchandises au dit lieu de Barbarie pour racheter les chrétiens étant ès mains des Maures et Turcs.

Suit la copie dudit marché dont voici un résumé :

Sur 1.560 écus d'argent, les rédempteurs en donnèrent 1.000 à Garin pour le transport maritime et les dépenses à effectuer en Barbarie, gardant le reste pour leurs frais d'aller et de retour en France. Le voyage de retour des esclaves était fort long et comportait par conséquent des dépenses assez fortes. Garin fera savoir, quinze jours à l'avance, au couvent Trinitaire d'Avignon, quand le navire sera prêt pour transporter les rédempteurs à Alger, à Bougie ou à Collo ; deux mois seulement de station en Barbarie sont stipulés.

Puis le récit reprend :

« Le dimanche 9 mai, fête de Saint Nicolas, après avoir eu beaucoup de peine, trouvâmes moyen de

retirer notre or et argent, montant à 8.560 livres, qui était entre les mains du receveur du roi, de laquelle somme fut délivré 7.000 livres au dit sieur Garin, qui nous bailla le sire Mathieu Maillet pour caution ; le reste nous retînmes pour faire nos dépens, tant pour aller que pour le retour de nous et de nos captifs.

« Le lundi matin 10 mai, nous partîmes de la dite ville de Lyon et allâmes dîner à Saint-Symphorien, auquel lieu demeurâmes toute la journée. et trouvâmes Frère Claude Roset, ministre de Notre-Dame de Limon, qui est une lieue près du dit Saint-Symphorien, qui se tenait au dit lieu avec sa mère. Le mardi suivant 12 mai, nous partîmes du dit Saint-Symphorien et passâmes par notre dite maison de Limon sur le grand chemin, où il y a une belle chapelle de Notre-Dame entre les montagnes et bois, le lieu assez dangereux, et de là vînmes passer par Vienne en Dauphiné, qui est une forte ville entre les montagnes, et passe le Rhône par dedans, et ne descendîmes point, mais passâmes entre, et prîmes notre chemin droit à Grenoble. A l'issir du dit Vienne en Viennois, y a une rivière (la Gère) en une vallée, sur laquelle y a beaucoup de moulins à papier, et plusieurs autres manières, et tant à l'entrée que à l'issir de la dite ville y a grandes vallées et montagnes, et la ville est bien grande et marchande ; et ce jour-là vînmes dîner à un village nommé La Villeneuve (Villeneuve de Marc) où je vis des moulins à blé d'une

sauvage sorte. Ce jour vînmes souper en une petite ville au dit pays de Dauphiné, nommé la Côte Saint André, où il y a de belles fontaines et un petit couvent de Cordeliers pieds déchaux que l'on bâtit.

« Le mercredi suivant 12 mai, vînmes dîner à une petite et moyenne ville au dit pays de Dauphiné, nommée Moirans, où nous vîmes de merveilleuses, grandes et hautes montagnes, tellement que je pensais que fussent les nuées. En la dite ville on y fait de beaux pignes à claire voie qui sont de bois de cyprès.

« Et ce dit jour vînmes souper à la ville de Grenoble, qui est une belle ville assise entre des montagnes, sur lesquelles montagnes y avait encor force neige. La rivière de l'Isère passe par dedans et au milieu de la dite ville, et est assez marchande. La grande église est encore de l'ancienne mode, fondée de Notre-Dame ; il y a aussi Parlement en la dite ville, que l'on bâtit.

« Le jeudi matin 13 dudit mois, partîmes dudit Grenoble, et après que eûmes chevauché une lieue, trouvâmes un torrent nommé le Drac, qui coule et flue si raide que l'on ne saurait croire, fort impétueux et dangereux, qui descend des montagnes une eau blanche qui est neige fondue, et le faut passer à un... » Ici finit le feuillet.

XIII

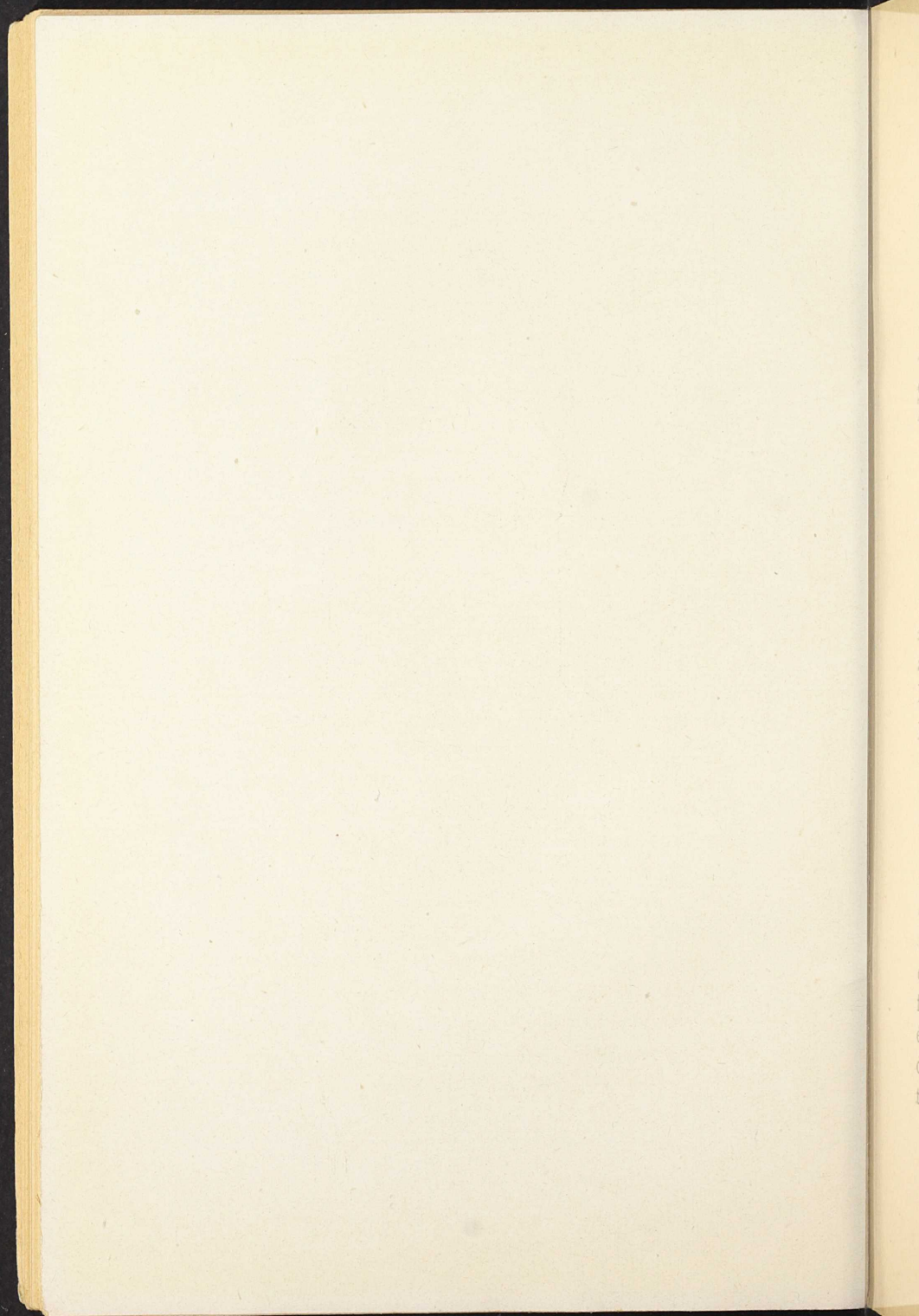
LA TRAVERSÉE DES RÉDEMPTEURS DE
MARSEILLE A ALGER. LE RACHAT
DES CHRÉTIENS PRIS PAR LES COR-
SAIRES ET RÉDUITS EN ESCLAVAGE.
LE RETOUR EN FRANCE. — PROCES-
SIONS SOLENNELLES DE 738 ESCLA-
VES RACHETÉS PASSANT A VIENNE,
LIMON ET LYON, EN 1720, 1725, 1737,
1750, 1765, 1785.

Laissés en route par les Pères rédempteurs de 1540, nous attendrons une autre caravane pour traverser la Méditerranée. Après bien des voyages de rédemption qui ne sont pas parvenus à notre connaissance, faisons (1) celui de 1720 en compagnie des Pères Trinitaires François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard. Ils vont chercher des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis. Ils nous feront connaître la situation des pauvres

(1) Voyage pour la Rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis. Fait en 1720 par les PP. François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, de l'Ordre de la Sainte Trinité. (Bibliothèque de la ville de Lyon. N° 422.682). *Notes et souvenirs.*



STATUE DE SAINT RÔCH,
DANS LA CHAPELLE DE N.-D. DE LIMON.



chrétiens réduits par milliers en esclavage, surtout en Alger, à Tunis, à Tripoli, au Maroc et à Constantinople.

Au milieu du XVIII^e siècle le seul bagne d'Alger contient 2.000 esclaves. On est curieux d'apprendre comment tant de nos compatriotes subissent ce triste sort, alors que la France est représentée officiellement par des Consuls aux Pays Barbaresques avec lesquels elle est liée par des traités de paix. Les chrétiens ont été saisis sur mer par des corsaires qui ont attaqué et pillé leurs vaisseaux. S'ils s'étaient hasardés à une navigation pleine de périls, c'était, les uns pour commercer avec les principaux ports africains, offrant quelque sécurité s'ils avaient pu repousser en route les attaques, les autres pour se rendre de France en Italie ou en Espagne, évitant un voyage beaucoup plus long par terre et souvent difficile à cause des guerres. Ainsi s'expliquent la quantité de femmes et d'enfants, de prêtres et de religieux, capturés par les Maures. Ceux-ci s'adjugeaient le droit d'attaquer les vaisseaux et de saisir tous les chrétiens qu'ils rencontraient. A une réclamation de M. d'Expilly, consul de France, et des consuls d'Angleterre, et de Hollande, qui se plaignaient au Dey d'Alger de ce qu'un vaisseau vénitien avait été pris contre la foi des traités, le Dey répondit que les Barbares étaient nés pirates et ne pouvaient subsister par d'autres voies, que c'était aux chrétiens à se tenir sur leurs gardes même en temps de paix.

Quand ils ont été dépouillés de tout, les esclaves chargés d'un anneau de fer aux pieds et de chaînes du poids de soixante livres, sont jetés dans des cachots remplis de vermine et infestés de rats. C'est là qu'ils passent la nuit. Puis, sous la surveillance de leurs gardes qui les frappent à coups de bâton, ils exécutent tout le jour en plein soleil de durs travaux. Ils démolissent des murs, coupent des rochers ou traînent des charrettes. Sans cesse on les menace de mort. Comme nourriture on leur donne trois petits pains par jour et quelquefois des navets crus. Ils ont un jour de repos par semaine, le vendredi.

Les rédempteurs ont hâte d'aller délivrer ces pauvres malheureux. M. Dusault, envoyé extraordinaire de France dans les trois royaumes de Barbarie pour renouveler les traités, offre aux Trinitaires le passage sur son vaisseau. Le 23 octobre 1719 on met à la voile. La tempête est si violente que M. Dusault reste quatre jours sans manger. Enfin le 1^{er} novembre on arrive à Alger.

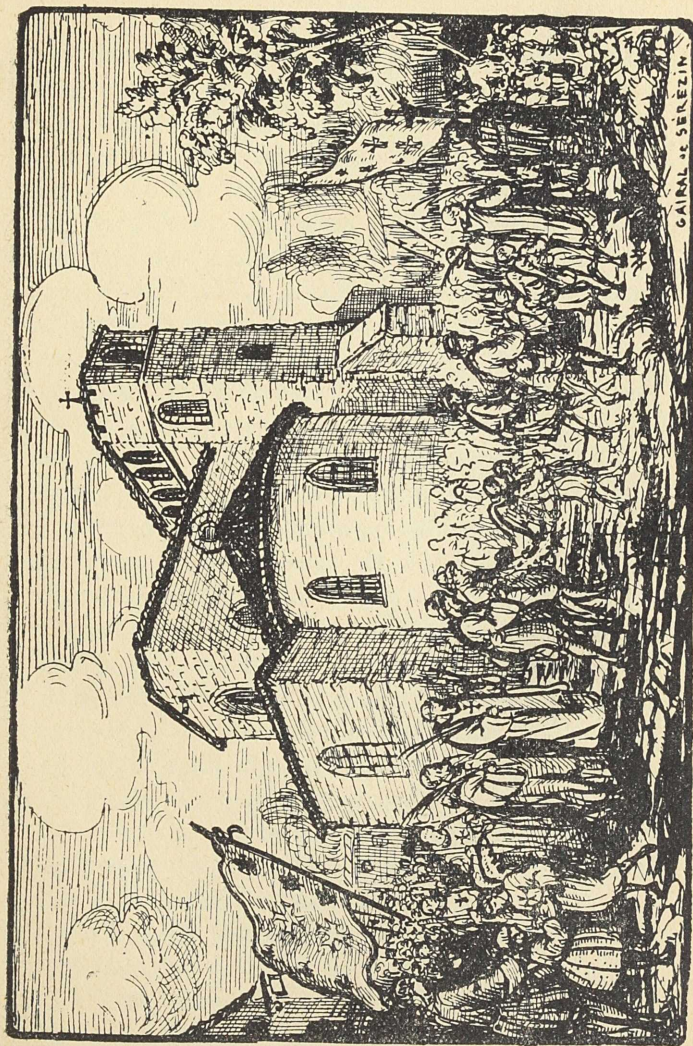
S'étant mis à l'œuvre sans tarder, le 25 décembre 1719, les Trinitaires ont racheté 63 captifs et les Pères de la Merci 35. Tandis que le Père Bernard ramènera en France en mai 44 esclaves de Tunis, les Pères Comelin et la Motte abordent à Marseille le 20 mars 1720 avec 62 esclaves d'Alger. Parmi eux plusieurs ont été 35 ans en esclavage, l'un âgé de 60 ans est resté 45 ans. Remontant la vallée du Rhône, ils arrivent à Vienne où nous les rejoi-

gnons. « Le mercredi 27, on se rendit à Vienne, et le Jeudi-Saint sur les quatres heures, le clergé de Saint Martin où il y a une confrérie érigée, s'offrit de conduire processionnellement les esclaves jusqu'à l'Église métropolitaine, dédiée à Saint Maurice. Monsieur l'Archevêque engagea les Pénitents Blancs associés à l'Ordre, d'assister à la cérémonie. Les captifs furent logés dans les casernes de la ville qui sont magnifiques.

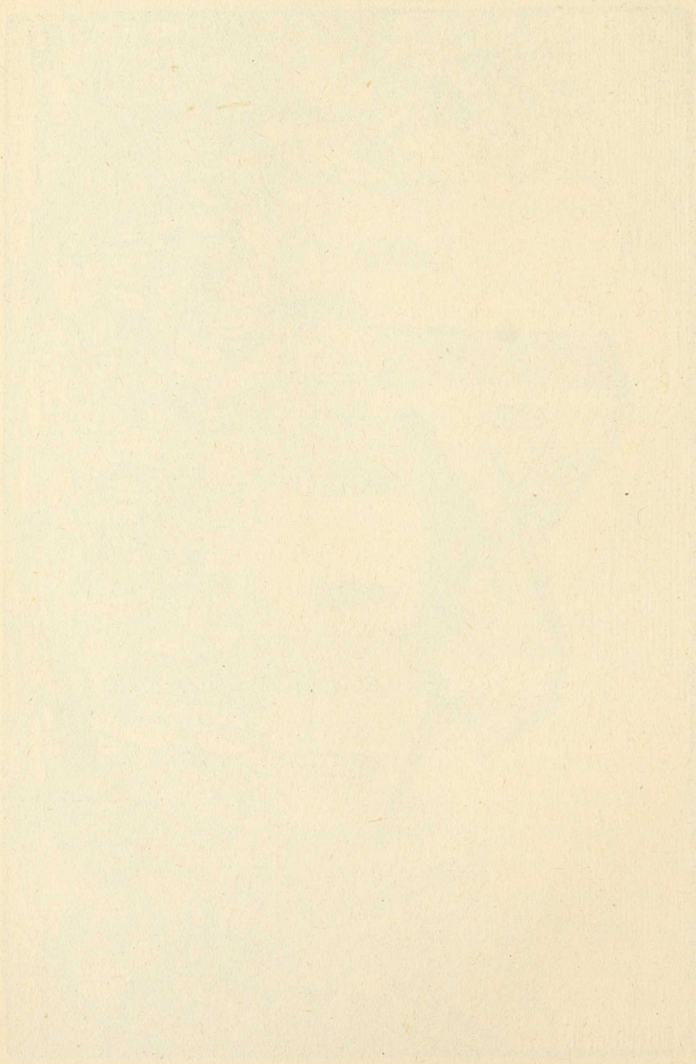
Le 29, jour du Vendredi-Saint, après avoir assisté à l'office chez les Pères Minimes, les esclaves vinrent coucher à Saint-Symphorien. M. Vigneron, Prieur de Limon, vint les recevoir avec toute la cordialité possible, et le Clergé de la Paroisse voulut distinguer sa piété en les prévenant pareillement dès la porte de la ville.

Le Samedi-Saint on partit pour Lyon où on arriva sur les deux heures après-midi. Les Pères du Tiers-Ordre de Saint François, autrement dit Pénitents, qui ont leur maison dans le faubourg de la Guillotière, offrirent des rafraîchissements aux esclaves, en attendant les religieux de l'Ordre qui devaient les y venir prendre. Ce ne fut qu'avec toutes les peines qu'on put passer le pont du Rhône, et si une compagnie de soldats sous les armes ne se fût trouvée à la porte du pont pour accompagner les esclaves jusqu'au couvent de la Trinité, il ne leur eût pas été possible d'y arriver et de se débarrasser de la foule. La fameuse place de Bellecour était remplie de monde, les fenêtres

et les balcons n'étaient pas moins occupés. C'était à qui signalerait son empressement et sa joie, en faisant répondre le bruit des boîtes au son des tambours, des trompettes et des timbales. Les fêtes de Pâques se passèrent à disposer les esclaves au devoir pascal ; on fit venir des confesseurs qui entendaient l'allemand ; deux prêtres séculiers et un Père Jésuite confessèrent ceux qui n'entendaient et ne parlaient pas bien le français ; les Pères députés confessèrent les autres. La communion pascale leur fut administrée dans l'église du couvent. On crut éviter la trop grande affluence du peuple en différant la Procession jusqu'au mercredi, mais le délai ne servit qu'à en rendre le concours plus nombreux. Plus de 50 gardes bordaient le Corps de la Procession pour rendre la marche plus régulière. Les trompettes et les timbales suivaient immédiatement la bannière portée par un Ecclésiastique. Chaque esclave était accompagné et conduit par deux anges tout couverts d'or, d'argent et de pierreries. Les hautbois séparaient les Captifs des Pères qui les avaient rachetés. Une jeunesse aussi nombreuse que choisie et magnifiquement revêtue, marchait immédiatement après. L'un, habillé à la Royale, représentait Saint Louis suivi de plusieurs pages. D'autres, sous la figure de Sainte Agnès, de Sainte Catherine et de la Sainte Vierge, faisaient distinguer les principaux protecteurs ou les différents patrons de l'Ordre. Le Corps de la Communauté, composé de belles voix, marchait



LA PROCESSION DES ESCLAVES PASSANT DEVANT L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN D'OZON.



sur deux colonnes, et alternativement avec divers instruments de musique, chantait le cantique : *In exitu Israël*. Le Supérieur, revêtu d'un pluvial, porté par plusieurs anges, faisait la clôture. On passa en cet ordre dans l'église métropolitaine. M. de Villeroy qui en est l'archevêque, se trouva au pied de l'escalier extérieur du Gouvernement, qui donne sur la place, et ne put s'empêcher d'applaudir à une œuvre si sainte, encore plus par ses libéralités que par ses paroles et par ses larmes. A la vue de l'Hôtel de Ville on fut salué par une décharge de plusieurs boîtes, il s'en fit une pareille en entrant aux Cordeliers, qui vinrent en corps recevoir la procession avec l'encens et l'eau bénite. Les Pères de Saint Dominique en usèrent de la même manière. Dans Bellecour, M. Le Prévot des marchands, qui était sur sa porte, complimenta les Pères Députés de la manière la plus gracieuse, et leur promit de faire un présent aux captifs au nom de la Ville. Le présent fut de cinquante écus, sans compter le vin d'honneur qui avait été déjà envoyé quelques jours auparavant. Il était près de six heures du soir quand on rentra dans le couvent où la cérémonie fut terminée par le Salut, plusieurs décharges de boîtes, la Symphonie accompagnée des Trompettes et des Timbales. »

Le 6 avril, les esclaves partirent de Lyon pour Villefranche.

A cette description un contemporain ajoute quelques détails sur la procession dont il fut

témoin. (1) Le premier esclave porte un crucifix qui est toujours dans l'église des Trinitaires, et le second tient la bannière de Saint Jean de Matha. Les Pères Trinitaires portent de grandes palmes à la main. Les chanoines de Lyon, qui sont des premiers à recevoir les esclaves, clôturent la procession. Quand on arrive sur le pont de Saint Jean, la grosse cloche sonne en branle, et tous entrent à Saint Jean, où l'on chante le *Te Deum* en action de grâce. Pendant tout le parcours de la procession une vingtaine de jeunes messieurs escortent les esclaves en faisant la quête pour eux.

N'ayant pu suivre les rédempteurs dans leur pénible voyage en Turquie et dans leurs pourparlers avec les Musulmans pour racheter leurs pauvres victimes, nous avons eu du moins le spectacle d'un retour d'esclaves, minés par les fièvres, épuisés par les privations, vieillis par les mauvais traitements et la crainte bien justifiée de ne jamais revoir leur patrie.

Le Prieuré de Limon a joué jusqu'à la Révolution un rôle très actif dans l'œuvre de la rédemption. Durant le cours du XVIII^e siècle, c'est par centaines que les esclaves rachetés passèrent à Limon. En 1737, l'Ordre de la Trinité en ramène 70 (2).

(1) Jean Tricou : Notes et souvenirs d'Antoine Sabatier sur les églises et chapelles de Lyon (1768-1770). (*Bulletin historique du diocèse de Lyon*. Octobre 1922).

(2) Archives communales de la ville de Lyon. GG. V.19, p.232

En 1750, trois Religieux Trinitaires font une expédition au Royaume d'Alger. Ce sont les Pères Alexandre Lamanière, Jean Montoure et Michel Honoré Gairoard. Ce dernier qui compte parmi les plus illustres membres de l'Ordre, était Prieur de Limon. Grâce au dévouement et à l'habileté des rédempteurs, leur mission fut couronnée d'un magnifique succès. Ils amenèrent avec eux cent cinq captifs. Parmi eux on trouve un prêtre, une mère de famille dont le mari était mort en esclavage, et qui ramène avec elle un enfant de sept ans et un autre de vingt mois. La liste compte huit Lyonnais, quatre Dauphinois, des Auvergnats, des Alsaciens, en un mot des représentants de presque toutes les provinces de France. Vingt-sept d'entre eux ont passé de quinze à vingt ans en captivité et l'un trente-trois ans. Quoi d'étonnant que leurs compatriotes rivalisent d'entrain et de générosité pour les accueillir et leur fassent une escorte triomphale !

Après la procession de Vienne, organisée sous les auspices des Messieurs membres de la Confrérie de la Trinité, les Esclaves font halte à Notre-Dame de Limon. Puis ils reprennent leur route sur Lyon, où les attend un accueil enthousiaste. C'est alors qu'apparaît au grand jour le mérite des rédempteurs, dont l'un est resté parfois esclave en Turquie à la place de ceux qu'une nouvelle somme d'argent permettra de libérer dans un autre voyage. Heureux de constater le résultat de leurs sacrifices dans

le bonheur des pauvres rachetés, les Trinitaires ont encore la charge de subvenir aux frais de longs voyages. Ils voient tous les Français s'associer à l'envie à leur œuvre. Dès que sont débarqués à Marseille, le 9 juillet 1785, les trois cent-treize esclaves rachetés à Alger, une affiche est imprimée et placardée dans les principales villes, notamment sur le parcours de Marseille à Paris, pour annoncer leur arrivée (1). On y lit le nom des libérés, leurs prénoms, leur âge, le nombre d'années qu'ils ont passées en captivité, enfin leur pays natal et leur diocèse d'origine. Dans la liste du 9 juillet 1785, il y a des captifs originaires de la plupart des diocèses. Signalons seulement le plus âgé, un Breton, qui a 80 ans, et le plus jeune, un Parisien, qui a 18 ans. La plupart ont subi plus de 10 ans de captivité. Un homme de 68 ans a été 35 ans captif. On s' imagine aisément leur émotion et la reconnaissance qu'ils vouaient à leurs rédempteurs. Ceux-ci ne pouvant suffire à l'organisation et aux frais du voyage, étaient aidés par les membres des Confréries de la Trinité, telles celles qui existaient à Vienne et à Lyon, et dont le but était de permettre aux laïques de coopérer par leurs aumônes et leur dévouement à l'œuvre du rachat des captifs. Le passage de ces pauvres gens, en qui on vénérât des confesseurs de la foi, puisqu'ils avaient accepté

(1) Archives du Rhône. *Trinitaires*.

l'esclavage plutôt que d'apostasier, et dont les misères attendrissaient le cœur, attirait les foules. Aussi les Confrères de la Trinité organisaient-ils solennellement la « procession » des anciens esclaves, qu'ils accompagnaient en quête pour eux. Assistons à leur « délibération, relative aux choix de quatre confrères pour augmenter le nombre des quêteurs à la suite de la procession des esclaves chrétiens qui doivent passer au plus tôt à Lyon. »

« Aujourd'hui 11 du mois de septembre 1785, jour de dimanche, et à l'issue de l'office, le Bureau du Conseil assemblé, M. le Recteur portant la parole a dit : que plusieurs Compagnies, Chapitres et Corps de cette ville s'empressent à l'envie de donner aux esclaves chrétiens récemment rachetés et qui doivent passer au plus tôt dans cette ville, des témoignages de l'intérêt qu'ils prennent aux misères et cruautés qu'ils ont éprouvées dans leur captivité, en contribuant aux charités qu'ils recevront en leur passage en cette ville. Que la Compagnie qui dans sa primitive institution s'occupait uniquement de la rédemption des chrétiens en captivité chez les puissances barbaresques, doit par cette seule considération concourir à cette même œuvre, et que tel est l'objet sur lequel M. le Recteur invite le Bureau assemblé de délibérer.

La matière mise en délibération, et, sur le rapport qui a été fait par le Frère Delaroche que M. Bourdelon, Ministre Supérieur de la Maison de la Trinité de cette ville, priait la Compagnie de

choisir parmi ses confrères quatre d'entre eux pour compléter le nombre des quêteurs à la procession des Esclaves, il a été arrêté ce qui suit :

1^o Que sera pris dans la Caisse de la Compagnie une somme de 150 livres que M. Brunet, trésorier général, sera autorisé de payer sur le mandat de Messieurs les recteurs.

2^o MM. Billet, Cotteret, Bégule et Mante ont bien voulu se charger au nom de la Compagnie et conjointement avec MM. Burlet et Aurox, nos confrères choisis par M. le Curé de la paroisse de Sérézin, de la quête à la suite de la procession des Esclaves. — Ainsi arrêté et délibéré au jour et an que dessus » (1).

Il s'agissait cette fois d'un des plus importants rachats d'esclaves qui se soient jamais faits. Il dépassait celui de 1750 et celui de 1765, ce dernier comptant 80 français ramenés du Maroc. Grâce aux efforts réunis des Religieux de la Sainte Trinité et de la Merci, 316 de nos compatriotes ont revu et foulé le sol de la patrie. Quelques-uns, il est vrai, sont tellement épuisés qu'ils n'y reviennent guère que pour y mourir. Mais dans le regard de tous brille un éclair de joie.

Autour du cortège, de faux quêteurs cherchent à se glisser, ils revêtent pour la circonstance le costume des esclaves et certains s'affublent de

(1) Archives du Rhône. *Trinitaires*.

chaînes. Des affiches préviennent le public que les vrais esclaves libérés n'ont pas besoin de quêter, puisqu'ils sont entretenus par les Religieux. Ces mêmes affiches remercient les familles qui font habiller les enfants en anges, mais les avertissent qu'ils ne doivent pas dépasser dix ans. Au-dessus de cette âge ils ne sont admis que pour représenter les Chevaliers romains.

Quand la procession est terminée, après avoir parcouru toute la ville, s'être arrêtée à Saint-Nizier, à Saint-Paul, et avoir chanté le *Te Deum* à la cathédrale, on se réunit une dernière fois à l'église des Trinitaires pour recevoir la Bénédiction du Saint-Sacrement. Ainsi sont unis dans l'action de grâces le Christ Rédempteur et les Religieux qui ont si dignement accompli l'œuvre de rédemption.

XIV

LES PÈLERINS DU LYONNAIS ET DU DAUPHINÉ A N.-D. DE LIMON. — DÉVOTION A SAINT ROCH.

La charité des Trinitaires ne se bornait pas au rachat des captifs. Elle trouvait fréquemment à s'exercer à l'occasion des pestes qui décimaient les populations. On peut se faire une idée du fléau par les mesures que prirent alors les consuls de Lyon (1). En 1486 « ils payent Claude Vaughey pour avoir défendu que les habitants de Soleise où est la mortalité n'entrent en la ville. » Quelque soit le désir de vendre fruits et légumes, recherchés sans doute autrefois comme aujourd'hui par la grande cité lyonnaise, on ne devait guère s'exposer à enfreindre la prohibition. Il était en effet en 1503 « défendu par les consuls aux gens venant des lieux dangereux, suspects et infects de peste, de pénétrer à Lyon, sous peine d'être pendus et étranglés ». On s'explique cette sévérité en lisant une déclaration du consulat enregistrant pour la seule année 1564 soixante mille personnes de la ville mortes de la peste.

(1) Archives communales de la ville de Lyon. CC. 506, AA. 14

Les Religieux de Limon se dévouèrent sans crainte du danger, au point que l'un d'eux mourut victime de sa charité. Tour à tour le Lyonnais et le Dauphiné furent ravagés par le fléau. Des deux côtés du Rhône on venait alors implorer la Vierge de Limon. En 1631, les paroisses voisines de Limon n'obtinrent la cessation de la peste qu'en faisant vœu de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Limon.

En priant Notre-Dame, on invoquait aussi Saint-Roch, dont une vieille statue de pierre se dresse sur un des côtés de la chapelle.

Né à Montpellier, Saint Roch, tout jeune, distribua ses biens et se dévoua aux pestiférés dans un hôpital à Acquapendente. Il les guérit. La peste ravageant Rome, il s'y rendit et fit d'innombrables guérisons. A Plaisance il fut atteint d'une plaie très douloureuse à la jambe. Ne pouvant contenir ses gémissements, il fut pris pour un fou et chassé de la ville. Réfugié dans une forêt et dans l'impossibilité de se mouvoir il reçut chaque jour la visite d'un chien qui lui apportait un pain ramassé dans la maison de son maître. Guéri, il retourna dans son pays, alors en guerre, où, pris pour un espion, il fut jeté dans un cachot par son oncle qui ne le connaissait pas, il y demeura cinq ans. Avant de mourir, il demanda à Dieu de guérir tous ceux qui l'invoqueraient contre la peste, et il expira à 32 ans le 16 août 1327.

L'efficacité des prières adressées au Saint le

rendit bien vite populaire, au point qu'il n'est guère d'église qui ne possède sa statue. Celle de Limon rappelle quelques épisodes de la vie du Saint, qui est représenté, tenant en mains le bourdon de pèlerin, la jambe droite marquée d'une plaie, ayant à ses pieds le chien qui apportait au Saint abandonné de tous, le pain nécessaire à sa vie. Sur le socle de la statue sont peintes les armes de la famille de Melat, qui compta dans ses membres un Prieur de Limon. Les Trinitaires avaient une dévotion toute spéciale à Saint Roch, dont ils conservaient les restes dans leur couvent d'Arles. La présence de la relique du Saint dans la chapelle de Limon est donc toute naturelle, puisque en remontant le Rhône, c'était le couvent Trinitaire le plus rapproché d'Arles.

Dans l'authentique qui accompagne la relique de Saint Roch, que les pèlerins de Limon aiment à vénérer, il est dit que le dimanche 24 septembre 1820, Claude Simon, évêque de Grenoble, s'est fait présenter par M. Dorzat, curé de Saint-Symphorien « les reliques de Saint Roch déposées autrefois dans la chapelle de Limon » et qu'il a reconnu : 1^o que le reliquaire est bien le même que celui qui était dans la chapelle de Limon ; 2^o que la relique est bien la même que celle qui a été donnée en 1760 par Mgr de Jumilhac, archevêque d'Arles, consistant dans un os du fémur ou de la hanche dudit Saint Roch. »

L'ancien Prieur de Limon, Gairoard, avait

confirmé l'authenticité de cette relique précieuse (1) On sait d'autre part qu'en 1764, Mgr de Jumilhac, envoya également une relique de Saint Roch à la reine Marie Leczinska. Attirés par la Sainte Vierge et par Saint Roch, les pèlerins accoururent en foules à Notre-Dame de Limon, où le sanctuaire dauphinois jouit d'une telle réputation, que, malgré la traversée du Rhône et la longueur du trajet, les paroisses font des pèlerinages officiels dont les Archives conservent encore le souvenir. C'est ainsi qu'en 1697 les comptes de luminaire de la paroisse d'Oullins indiquent « diverses sommes payées, entre autres pour les processions à Notre-Dame de Limon ». Sur un feuillet (2) se lit cette note : « Pour la procession de Notre-Dame de Limon, dépense 1 livre 19 sols. » Ailleurs est indiqué le produit de la quête faite au sanctuaire auprès des pèlerins : « J'ai amassé à Notre-Dame de Limon 1 livre 17 sols ». Il y eut donc dans la même année plusieurs pèlerinages, ce qui prouve la dévotion du Lyonnais à Notre-Dame de Limon.

Un autre registre d'Oullins, le livre de luminaire commencé en 1758 donne aussi des chiffres de dépense. En 1770 des « messes de dévotion » sont dites à Limon et payées par la paroisse. Notamment le 28 mai 1770 on trouve cette mention :

(1) Deslandres, page 593.

(2) Inventaire des Archives Départementales du Rhône. Série E. Suppl. Tome 2, p. 92.

« Payé pour la messe de dévotion à Limon deux livres douze sols trois deniers. »

L'amour des habitants du Lyonnais pour Notre-Dame de Limon n'était donc pas seulement motivé par des circonstances passagères, mais il était vraiment ancré dans les traditions.

XV

VŒU DE LA PAROISSE DE BRIGNAIS
D'ALLER ANNUELLEMENT EN PÈLE-
RINAGE A N.-D. DE LIMON : FAIT EN
1640, RENOUVELÉ EN 1709.

Nous avons un témoignage officiel de la piété envers Notre-Dame de Limon, dans un vœu solennel fait par les habitants de Brignais le 29 août 1640 de se rendre processionnellement chaque année le 2 juillet, fête de la Visitation, au sanctuaire de Notre-Dame de Limon en Dauphiné, tant à cause de la misère publique que pour les maladies contagieuses dont les pays voisins avaient été atteints presque continuellement depuis 1628. L'intensité du fléau était telle que dans un village proche de Brignais, tous les habitants de la Grande Rue étant morts, celle-ci s'appela désormais la rue Morte.

On trouve encore dans la Chapelle de N.-D. de Limon une croix artistique en fer forgé, portant gravés en gros caractères, d'un côté, le mot « Brignais », de l'autre la date « 1690 » (1).

(1) Nous devons remercier M. Restoin, pour les précieux renseignements qu'il nous a communiqués sur Brignais dont il a étudié minutieusement l'histoire.

Le 30 juin 1709, la paroisse de Brignais renouvela le vœu de 1640, qui avait été observé chaque année, en faisant un nouveau vœu, dont nous reproduisons le texte, et qui porte les signatures de quatre-vingt-dix-huit habitants de Brignais. Plusieurs de ces noms subsistent encore, d'autres n'ont disparu que depuis peu de temps.

« Ce jourd'hui dimanche 30 juin 1709, en la place publique de Brignais, issue de Vêpres, le peuple assemblé, par devant M^e Rousset, notaire royal au dit lieu sont comparus :

S^r Benoît Chaise de la Coste sur Brignais. M. Jacques Bosonet procureur d'office au dit Brignais, M^{re} Balthazard Quinet notaire royal, Hugues Rousset notaire au dit lieu et au comté de Lyon, S^r Nicolas Chambry, Hugues Gurguet, Toussaint Pitiot, Jean Layer ou Lager, Jean Lyatard, Jean Joly tonnelier, Jean Descholle, Jean Chevalier, Jean Baptiste Durand son gendre, César et Henri de l'Hôpital frères, consuls, Jean Mouron luminier, Claude Michalon dit Frère, Pierre Rivoire, Maurice Laplace, Jean Goudumont, Antoine et Pierre Goudumont frères, Daniel Besson, Vincent Guiot, Jean Bally, Antoine Rivière, Jacques Condamin, Aimable Chasot, J.-F. Petignot, Jean Pupier, Pierre Goudumont son gendre, César Finand, Benoît Chambry, Jean Perreton, Etienne Paradis, Pierre Blanchard, Antoine Blanchard, Noel Potin, Jean Revol, Nicolas Serpolet, François Belle l'aîné, François Belle le jeune, frères ; Fran-

çois Lyatard, Claude Brochay, Joseph Radix maître tonnelier, Pierre Moly, Claude Deville, Claude Deyrieux, Jacques Poyet, Noel Treyve, Louis et Jean Giraud père et fils, Jean Joly dit Jabarin, Etienne Joly son frère, Etienne Favre, Hugues Goudumont, Michel et Jean Duplatre père et fils, Denis Fayet, maître serrurier ; Claude Michallon dit Michaud, Pierre Besson, maître tailleur d'habits ; Philippe et Pierre Derieux père et fils, aussi tailleurs d'habits, Jacques Favre dit Gonard, François Yvernon, Claude Gervais, Jean Derieux, Claude Dérieux dit Mortairon son frère, Jean Deyrieux dit Argière, François Blanchard, Jean Dominget, Justinian Guinand, Henri Patiat, Ennemond Lou, Antoine Perreton, Jean Mayasson, Claude Greffe, Nicolas Fagny, Jean Canyson fils, Dominique Monfouilloux, Barthélemy Rochefort, André Michallon, Pierre Saint Bonet, Mulet père et fils, Jean Bally cadet, Jean Balli la feste, Pierre Richerand, Ant. Cornet, Claude Depaline Jean Demare, François Bouillon.

Lesquels, de gré, en suite de la délibération par eux prise de renouveler authentiquement le vœu fait par les habitants de la dite paroisse le 29 août 1640, qui a été exécuté toutes les années, ont volontairement déclaré tant pour eux que pour leurs successeurs, que pour fléchir la miséricorde de Dieu et faire cesser le malheur dont la dite paroisse a été ci-devant affligée et quelle ressent actuellement, tant par la misère publique que par les mala-

dies dont les lieux circonvoisins ont été attaqués, ils renouvellent et font vœu irrévocable et pour toujours et comme il a été pratiqué depuis la fondation dudit vœu, de célébrer et solenniser annuellement et à perpétuité, tant pour eux que pour leurs successeurs, le jour et fête de la Visitation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le deuxième juillet de chaque année, comme le saint jour du dimanche et fête solennelle, sans pouvoir par les dits habitants ni leurs successeurs travailler à venir à œuvres manuelles, à peine de cinq livres d'amende contre le contrevenant, tant pour eux que pour leurs susdits successeurs, applicables, moitié aux pauvres nécessiteux dudit lieu, et l'autre moitié au profit du luminaire de l'église dudit Brignais, et lesquelles ils veulent être levées sur le plus liquide de leurs biens, et, de plus, lesdits habitants font de nouveau vœu et renouvellent celui fait par leurs prédécesseurs le dit jour vingt-neuf août mil six cent quarante, d'aller annuellement et à perpétuité le dit jour et fête de la Visitation de la Très Sainte Vierge en procession solennelle et paroissiale à la Sainte Chapelle érigée sous le nom et vocable de Notre Dame de Limon, en Dauphiné, pour faire dire et célébrer une grande messe et y prier la Très Sainte Vierge de vouloir être leur avocate envers son cher fils Notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il lui plaise vouloir préserver les dits habitants et leurs successeurs et ladite paroisse

à l'avenir de toute affliction, et par expès de la maladie contagieuse dont la dite paroisse était affligée dans le temps dudit vœu, lequel présent vœu ils veulent être observé à perpétuité, et par foi et serment solennel et inviolable, qu'ils ont fait entre les mains de M. Anselme Monin, vicaire de la paroisse, et duquel renouvellement de vœu ils ont requis acte qui leur a été octroyé par le notaire royal soussigné, ledit jour 30 juin 1709. »

La procession de Brignais à Notre Dame de Limon s'est faite régulièrement chaque année jusqu'à la Révolution. En 1819 elle fut rétablie sur la demande des fidèles. M. Courbon, vicaire général de Lyon, autorisa la paroisse, pour accomplir le vœu renouvelé en 1709, à choisir entre le pèlerinage de Limon ou celui de Fourvière. Il y eut encore en 1821 une procession à Limon de la paroisse de Brignais sous la direction de M. Nivet, son curé.

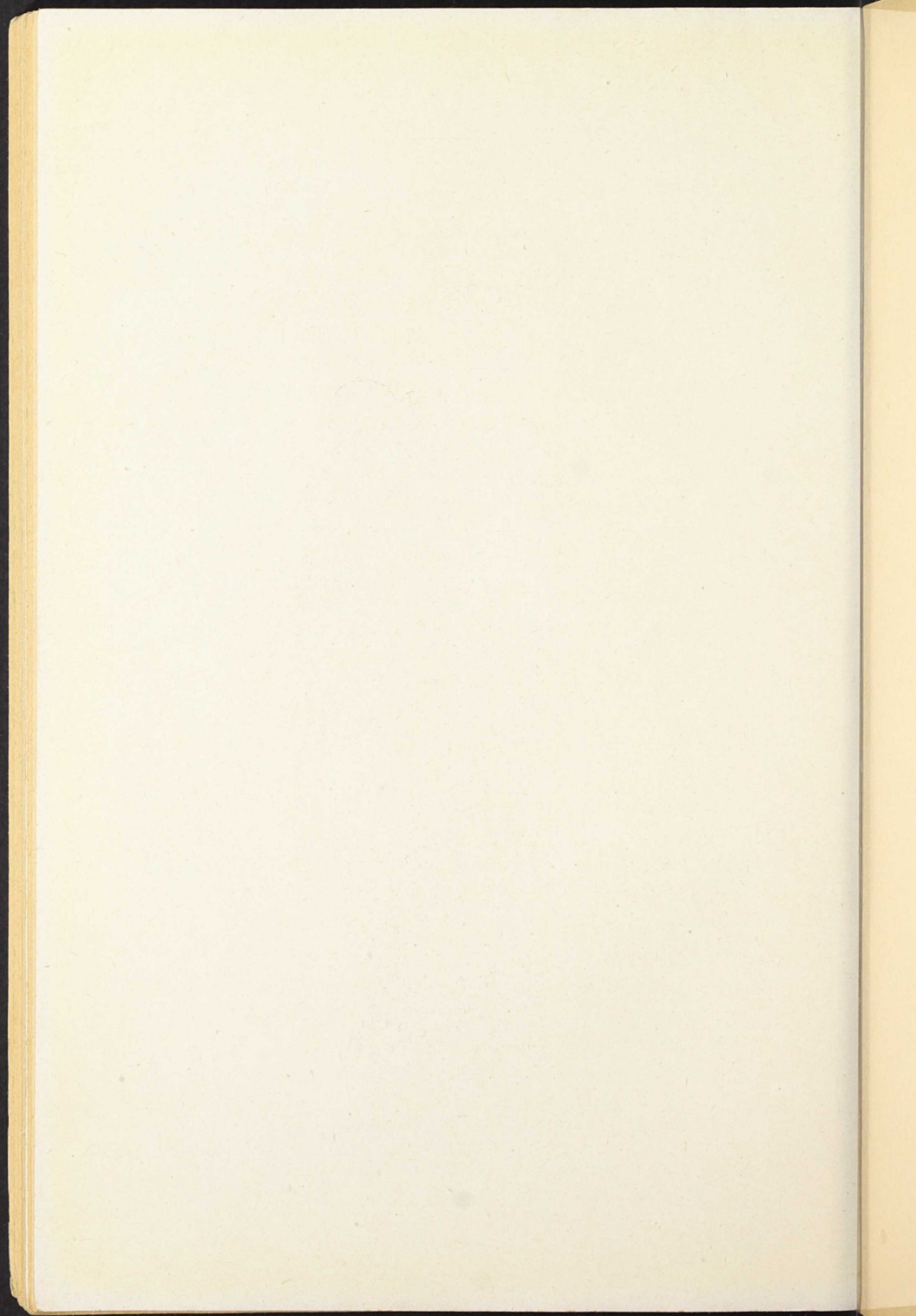
Suivant la tradition conservée encore en Dauphiné, et qui nous a été transmise oralement par les enfants même de ceux qui en ont été témoins, les habitants de Brignais dans leurs pèlerinages à Notre-Dame de Limon témoignaient d'un rare esprit de foi. Ils faisaient nu-pieds leur trajet d'une vingtaine de kilomètres pour implorer le secours de la Vierge, non seulement dans les pestes, mais aussi dans les fléaux qui menaçaient leurs récoltes. Leurs prières étaient si vives, qu'on les a vues plusieurs fois immédiatement exaucées. C'est ainsi

que les pèlerins venus à Limon au cours d'une longue sécheresse, s'en retournaient le jour même à Brignais avec la pluie qu'ils avaient demandée.

Ces pèlerinages offraient une difficulté, c'était de traverser en barque le Rhône au courant si violent. On comprend que permission ait été donnée d'accomplir le vœu sous une autre forme, c'est, avec l'agrément du même vicaire général, la célébration d'une grand'messe et des vêpres avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement dans l'église paroissiale, le jour de la Fête de la Visitation. M. le Curé de Brignais pénétré de reconnaissance envers la Vierge qui garde encore chez ses paroissiens un profond esprit chrétien, se réjouit de les voir, dans des conditions beaucoup plus faciles aujourd'hui qu'autrefois, renouer les traditions ancestrales en allant s'agenouiller aux pieds de la Vierge de Limon. Les pèlerins venus de Brignais ou d'Oullins aiment à se rencontrer avec les pèlerins de Simandres, Communay, Saint-Symphorien, Feysin, Chuzelles, Solaize, Sérézin, Ternay, Corbas, Marennes, Vienne et Lyon, qui, chaque année, le premier dimanche après le 15 août, se donnent rendez-vous dans le cadre riant des collines boisées, auprès de la fontaine de Saint Roch, pour entendre la messe, chanter les gloires de la Très Sainte Vierge et joindre leurs prières à celles qui depuis quinze siècles sont montées vers le Ciel du sanctuaire de Notre-Dame de Limon.



STATUE DE N.-D. DE LIMON.



XVI

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE DE N.-D. DE LIMON. — PÈLERINAGES QU'Y FIT LE V. P. DE LA COLOMBIÈRE.

Sous les voûtes de cette chapelle Saint Pierre de Tarentaise, né tout auprès, est venu prier.

A côté de la demeure des Saints, on voit toujours un sanctuaire de Notre Dame, à laquelle ils se sont de bonne heure consacrés.

Celui de Limon reçut les vistes et les prières du grand apôtre du Sacré-Cœur, le Vénérable Père de la Colombière, né à Saint-Symphorien d'Ozon, le 2 février 1641. Ce n'était pas seulement la proximité qui l'attirait, ni le fait de compter dans sa famille un prieur de Limon, ni les propriétés considérables que ses parents avaient autour du sanctuaire, mais il ne pouvait pas ne pas s'associer au mouvement des pèlerinages à Notre-Dame de Limon, si intense à son époque en particulier. C'est une joie de penser avec le premier historien du Père de la Colombière, le Père Charier, que dans cette modeste chapelle on prie après celui qui y a senti sous l'action de la Très Sainte Vierge les premiers embrasements de son cœur pour le cœur de Jésus. Pour perpétuer ce souvenir, à la

demande de M. l'abbé Varnoux, un tableau du Sacré-Cœur fut placé dans le sanctuaire. Au temps du Père de la Colombière « les peuples vénéraient dans la chapelle de Limon une précieuse relique de la vraie croix (1) ».

En 1891, pour empêcher l'humidité, on fit creuser un fossé entre la chapelle et la colline à laquelle elle était adossée. On découvrit à une profondeur de deux mètres, plus de trente squelettes humains, reposant entre les dalles de pierre, la tête appuyée au mur de la chapelle. C'était sans doute le cimetière du couvent. Les pèlerins ne sont donc pas seuls à prier. A eux s'unissent les saints religieux dont les corps montent autour du sanctuaire une garde perpétuelle jusqu'au jour du Dernier Jugement.

Sol béni, qui n'a pas été arrosé en vain en 625 par le sang d'un martyr, puisqu'il n'a cessé de produire la prière et le dévouement.

La chapelle de Notre-Dame de Limon est un bâtiment de style roman, situé sur une terrasse en bordure de la route de Vienne.

Orientée de l'est à l'ouest, elle possède une abside demi-circulaire, percée de cinq arcades, soutenues par des pilastres, et qui s'ouvraient jadis au dehors par des fenêtres à barreaux, murées en 1891, mais visibles de l'extérieur.

Le chœur, surélevé d'une marche, renferme un

(1) Charier. *Histoire du Vénérable P. de la Colombière*. P. 31.

autel de marbre blanc, surmonté d'une Vierge de pierre peinte, de un mètre vingt de hauteur.

Cette Vierge, d'un style antérieur au XVII^e siècle, porte l'Enfant Jésus tenant de la main gauche le Globe. Elle fut, dit-on, offerte en remplacement de l'ancienne statue que les Huguenots avaient détruite, par les parents du vénérable Père de la Colombière, dont les propriétés avoisinaient le sanctuaire.

Sur la gauche de l'abside, une curieuse statue de pierre peinte, et de style gothique, représente Saint Roch avec le manteau et le bourdon de pèlerin. A ses pieds le chien et un petit ange. Le socle porte les armes de la famille de Melat.

A l'histoire de cette statue se rattache un incident mémorable. Pendant la Révolution, le vieux Saint Roch de pierre avait été caché dans un grenier. Un habitant de Communay dont le nom est bien connu, apercevant la statue, s'emporta en injures contre elle, et alla jusqu'à la frapper. D'un violent coup de pied il sépara la tête du tronc, mais s'affaissa en poussant des cris. Il avait la jambe brisée.

Dans les arcades formant niche, les statues en bois doré, de l'époque Louis XIV, représentent Saint Jacques, Saint Joseph et Saint Roch (voeu rendu).

A droite et à gauche, une banquette de pierre est fixée à la muraille. Sur les murs, de nombreux ex-voto, témoignages de la piété populaire, ont

pris la place des anciens, que leur vétusté a obligé à enlever. Appendus à la muraille sont les quatorze tableaux du Chemin de la Croix. Le portail, de style roman primitif, est surmonté d'une archivolte à moulure, en plein cintre. Le tympan et le linteau, d'une belle pierre de taille, sont supportés par deux chapiteaux curieusement sculptés ; celui de droite est orné d'un motif de feuillage et celui de gauche porte une tête archaïque aux cheveux stylisés.

A l'intérieur un bénitier est creusé dans un bloc de pierre.

On remarque une croix en fer forgé apportée par les pèlerins de Brignais en 1690 et une hallebarde.

Trois candélabres en fer forgé sont destinés à porter les cierges offerts à la Sainte Vierge et à Saint Roch.

Trois fenêtres éclairent la chapelle ; une au-dessus du chœur, une dans le mur de droite et une au-dessus du portail, en plein cintre, avec moulure en saillie en forme de cubes.

Sur le mur extérieur, au sud, subsistent des fragments d'arcatures gothiques qui devaient constituer une chapelle latérale, aujourd'hui disparue. On y remarque trois blasons, portant les armes de Rivolas et celles des Religieux Trinitaires (une croix pattée).

Constituant le linteau d'une porte conduisant à l'extérieur, une pierre porte gravée la date 1008 encadrant une croix également pattée.

Adossé à la gauche de la chapelle, un bâtiment, construit en pierre, est tout ce qui subsiste de l'ancien Prieuré.

XVII

PÈLERINAGE ANNUEL DU PREMIER DIMANCHE APRÈS LE 15 AOUT.

La flamme de la piété envers le sanctuaire de la Vierge ne s'est jamais éteinte, semblable à celle des cierges qui sans cesse y ont brûlé.

Témoin des vicissitudes, des bouleversements et des destructions qui se sont opérés pendant quinze siècles, échappant aux guerres civiles et religieuses, et même à la Grande Révolution, Notre-Dame de Limon est restée debout. Sur l'antique voie romaine, qui fut toujours le grand passage des peuples, elle rappelle que dans le pèlerinage de la vie il n'y a pour les hommes de bonheur et de force stables que s'ils prient Dieu et s'attachent à lui.

Voici en quelques mots l'histoire de la Chapelle depuis la Révolution. En 1792, elle est mise en vente. M. de Genève l'acquiert et la sauve de la ruine. M. Orcel à qui elle a été cédée, la fait réparer et diminuer de moitié, en supprimant la chapelle latérale gothique, dont on voit les bases des nervures des voûtes.

Les pèlerinages furent repris. M. Servant, ancien curé, fit le service. La chapelle fut mise en vente en 1891. Craignant sa destruction, M. Tenet,

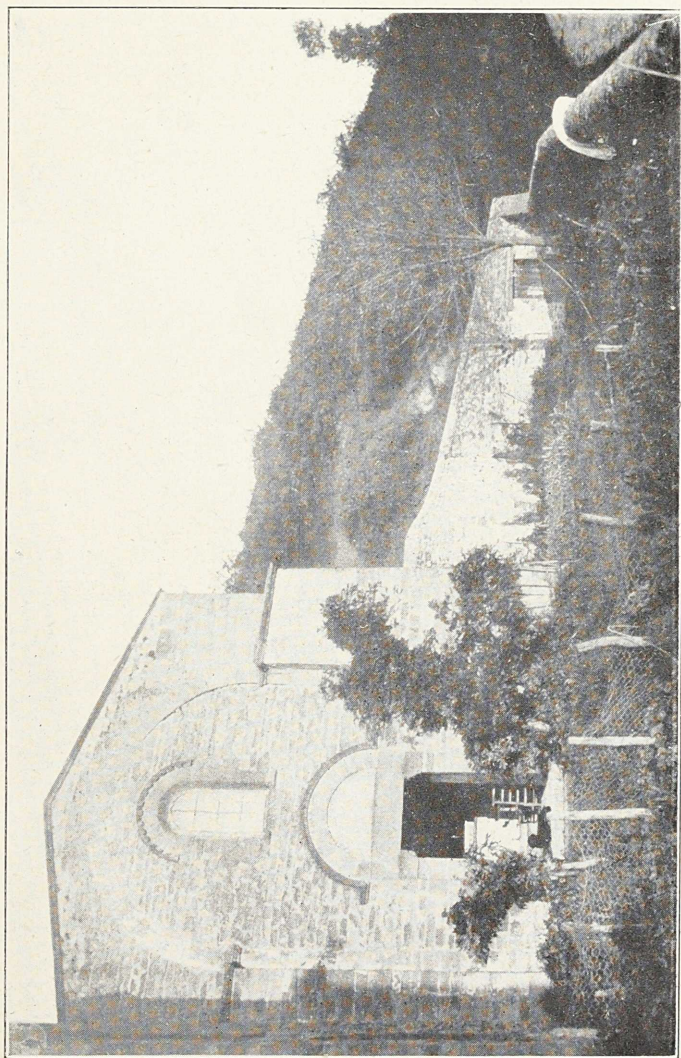
Vicaire Général de Grenoble fit de vives instances auprès de Messieurs Mitiffiot de Bélair et Gairal de Sérézin, pour qu'ils achetassent la Chapelle « dans le seul but de la rendre au culte et de favoriser le pèlerinage. » Ceux-ci acceptèrent la condition nettement stipulée par M. le Vicaire Général et se chargèrent d'acquérir et d'entretenir le sanctuaire.

Messieurs les curés des paroisses voisines de Communay et de Simandres, à la suite de M. le Vicaire Général qui tint à dire la première messe dans la chapelle restaurée, de MM. les abbés Varnoux, Poncet et Chuzel, se sont faits à l'envie les chapelains du pèlerinage.

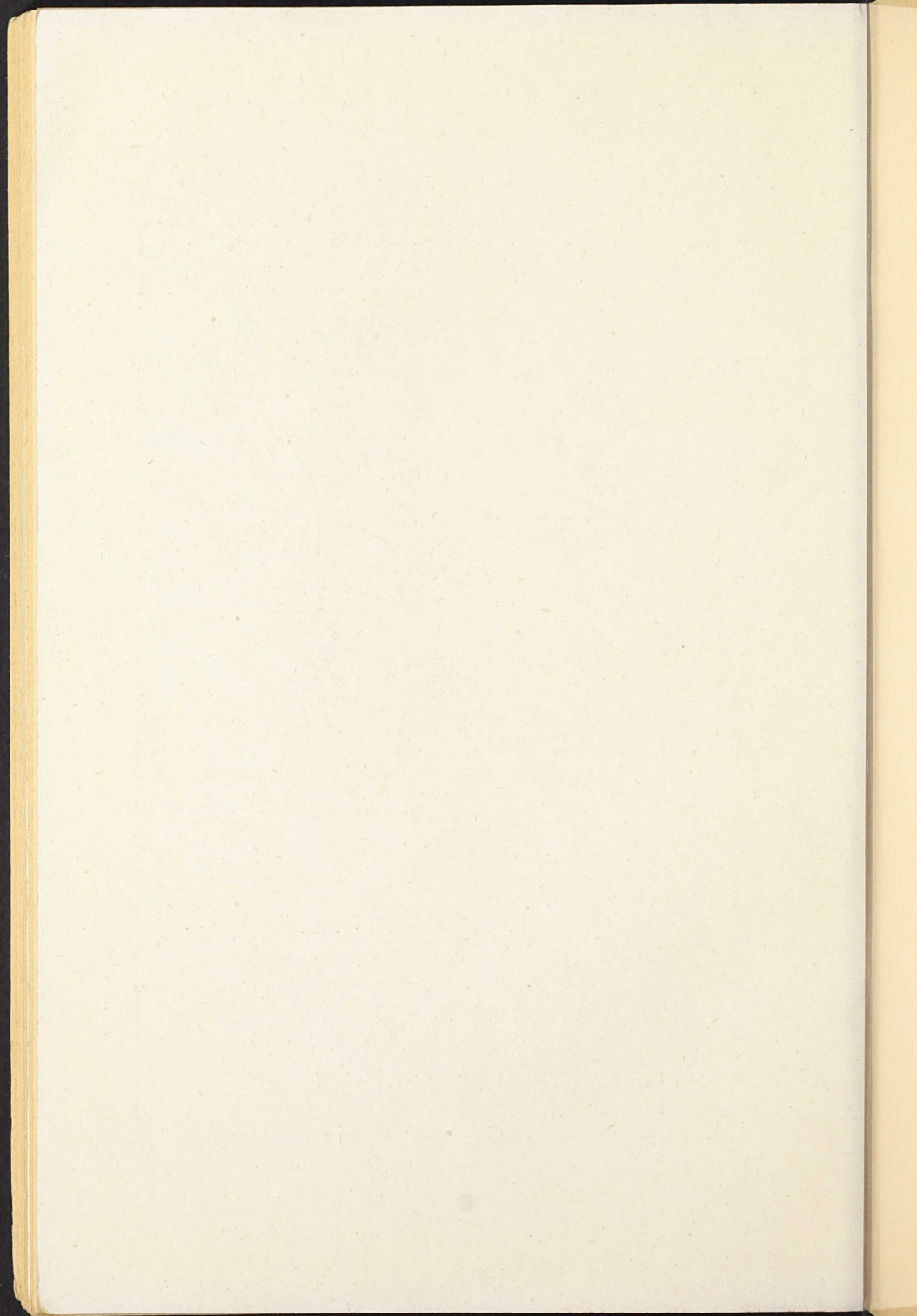
Bien que les pèlerins puissent trouver accès chaque jour au sanctuaire, dans lequel ils font souvent brûler des cierges et apportent des fleurs, le pèlerinage principal a lieu le premier dimanche après le 15 août, date qui permet de fêter à la fois Notre-Dame et Saint Roch.

Tandis que les chars et les automobiles s'accumulent dans les chemins ombrés du bois de Cornavent, les fidèles attendent le moment de la messe fixé à dix heures, en récitant à haute voix le chapelet. L'attitude recueillie de la foule pendant le Saint Sacrifice et la prédication en plein air, l'entrain des chants à la Vierge et à Saint Roch, attestent la foi ardente de ceux qui sont venus, attirés non pas par les divertissements, puisque c'est la solitude complète autour du sanctuaire,

mais uniquement par la Mère de Celui qui a dit :
« Venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous
soulagerai. »



LE SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE LIMON.



LISTE DES 28 PRIEURS DE LIMON

DONT LES NOMS NOUS SONT PARVENUS, CONFORMÉMENT AUX CHARTES, DONT LA DATE ET L'OBJET SONT ÉNONCÉS EN CETTE ÉTUDE.

François de Rivolas, 1385.
Nicolas de Tornero, 1448.
Maxime de Tordone, 1451.
Philippe Colombier, 1489.
Nicolas Bonisson, 14 nov. 1495-1518.
Jean Roset.
Claude Roset 1540, mort en 1568.
Pierre Maugrey, 1570.
Pierre Paillasson, docteur en droit, 1580.
Jean Bachellier, 1588.
Etienne Murier, 1597.
Jacques Munier, 1604.
Philippe de Melat, 1608, 1627.
Gaspard de Berthier, 1642, 1660, 1668, 1672.
François de Berthier, 1673, 1676, 1689, 1699.
Jean Roubaud, 1700.
Jean-Baptiste de Castellan, 1717.
Claude Fadois 1702, 13 sept. 1711, ancien
Prieur de Châlons.
Jacques de Beauregard, 1712, 1714.

Jean-Baptiste de La Faye.

Louis Vigneron, 1720, 1722.

Pierre de Varangot 1733, docteur en théologie.

Profès de Fontainebleau.

Chevalot de La Magdelaine, 1744, 1747.

Denis Jacques Houdry, 1748, mort le 30 juin 1753.

Honoré Michel Gairoard, 1759, député au Chapitre
de l'Ordre en 1768.

Antoine Gairoard, 1786.

André Allouis, 30 octobre 1786.

Truc, 1789.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Mgr Caillot, évêque de Valence.....	5
Préface.....	7
I. — Limon à l'époque romaine. Sa grande forêt. Autel à Mercure.....	9
II. — Saint-Jean de Limon aux premiers siècles du Christianisme.....	13
III. — Les premiers ermites et la fondation du mona- stère de Saint-Jean de Limon sous la Règle de Saint Léonien	16
IV. — Vie de Saint Maxime. Son martyre à Limon en 625.....	21
V. — Les Frères de Limon vers l'an mille.	33
VI. — L'antériorité du culte de la Sainte Vierge à l'établissement des Religieux Trinitaires. Sa perpétuité à Limon, établie par les chartes et par les Bulles des Souverains Pontifes, conservées au Vatican.....	38
VII. — Conférence à l'Hôtel-Dieu de Limon en 1291 entre le Dauphin Humbert et le Comte de Savoie Amédée en vue de la paix.....	45
VIII. — Plantation des limites du Dauphiné, à N.-D. de Limon, en 1497, par le Conseiller au Par- lement Antoine Mulet et le Président des Comptes Jean de Chaponnay.....	46
IX. — Entrevue à Limon, en 1562, du Baron des Adrets et du Duc de Nemours. Des Adrets renonce à combattre les Catholiques.....	50

X. — Procès au sujet de la nomination des Prieurs..	58
XI. — Les Trinitaires exercent l'hospitalité, soignent les malades et les pestiférés, se dévouent au rachat des Chrétiens esclaves des Turcs....	62
XII. — Curieux voyage de Lyon à Vienne et Grenoble en 1540, des rédempteurs allant chercher des captifs aux pays barbaresques.....	71
XIII. — La traversée des rédempteurs de Marseille à Alger. Le rachat des chrétiens pris par les corsaires et réduits en esclavage. Le retour en France. Processions solennelles de 738 esclaves rachetés passant à Vienne, Limon et Lyon en 1720, 1725, 1737, 1750, 1765, 1785.....	76
XIV. — Les pèlerins du Lyonnais et du Dauphiné à à N.D.de Limon. Dévotion à Saint Roch...	90
XV. — Vœu de la paroisse de Brignais d'aller annuellement en pèlerinage à N.-D. de Limon : fait en 1640, renouvelé en 1709.....	95
XVI. — Description de la Chapelle de N.-D. de Limon Pèlerinages qu'y fit le vénérable P. de La Colombière	101
XVII. — Pèlerinage annuel du premier Dimanche après le 15 août	106
Liste de 28 Prieurs de Limon.....	109

... 38

... 62

... 71

... 76

... 90

... 95

... 101

... 106

... 109

350

IMPRIMERIE
DES
MISSIONS AFRICAINES DE LYON
150, Cours Gambetta, 150
—
MDCCCXXIV